



Présentation du plan d'actions

pour la Trame Verte et Bleue
des Pays Forêt d'Orléans-Val de
Loire, Loire Beauce et
Sologne Val Sud



Octobre 2014



SOMMAIRE

Introduction 3

1. Pourquoi un plan d'actions pour la Trame Verte et Bleue ? 4

1.1 La Trame Verte et Bleue, un projet de territoire 4

1.2 La Trame Verte et Bleue, un outil de sensibilisation aux enjeux autour de la biodiversité 5

1.3 L'intégration de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme 6

2. L'élaboration du plan d'actions 8

2.1 De l'analyse cartographique du territoire à l'identification des enjeux pour le territoire 8

2.2 La concertation au cœur de la construction du programme d'actions 9

2.3 La réalisation de fiches actions pour faciliter la mise en œuvre du plan d'actions 9

3. Le plan d'actions en détails 10

3.1 Les grandes lignes directrices 10

3.2 Articulation des actions dans le temps, suivi 12

3.3 Présentation des actions 12

Annexes 14

INTRODUCTION

En mai 2013, les Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud ont lancé une étude Trame Verte et Bleue sur leur territoire. Cette étude s'est déroulée en deux phases :

- identification des continuités écologiques sur le territoire
- proposition d'un plan d'actions opérationnel visant à valoriser la Trame Verte et Bleue.

L'étude a été réalisée par la société d'ingénierie conseil SAFEGE, en partenariat avec le bureau d'études naturaliste IEA.

Le territoire couvert par l'étude regroupe 93 communes sur 184 714 hectares.

Etendue de la zone d'étude

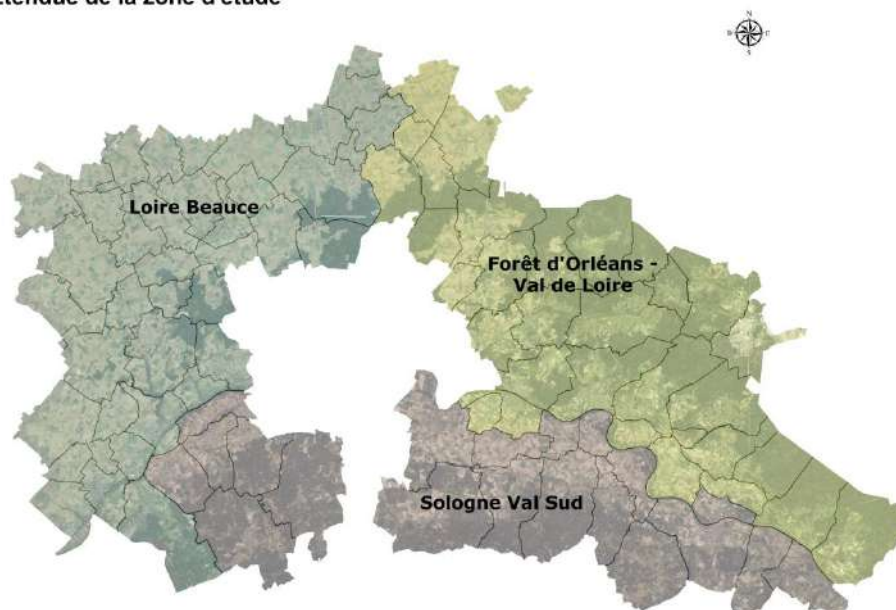


Figure 1 : Cartographie de la zone d'étude

La première phase de la présente étude consistait en l'élaboration d'un diagnostic des continuités écologiques du territoire qui a fait l'objet d'un rapport spécifique.

Ce rapport porte sur les résultats de la seconde phase du projet, c'est-à-dire le plan d'actions opérationnel pour la Trame Verte et Bleue des Pays.

Nous présentons dans un premier temps, les enjeux liés à l'établissement d'un plan d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue. Puis nous décrivons le processus d'élaboration en concertation de ce programme opérationnel. Enfin nous détaillons le contenu du plan d'actions.

1. POURQUOI UN PLAN D'ACTIONS POUR LA TRAME VERTE ET BLEUE ?

1.1 LA TRAME VERTE ET BLEUE, UN PROJET DE TERRITOIRE

La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement qui permet de concilier les enjeux économiques, touristiques, sociaux et écologiques d'un territoire. Ce croisement d'enjeux est nécessaire à l'obtention d'une trame multifonctionnelle dans laquelle chacune des activités du territoire trouve sa place.



Figure 2 : Sentier pédestre et activités forestières trouvent leur place dans ces sous bois de Bucy-Saint-Liphard

Source : site web larep.fr

Ainsi, la conservation du patrimoine naturel apporte une réponse à la protection de la biodiversité, mais est également une opportunité de valorisation du paysage et de développement des activités touristiques associées. La bonne intégration de la nature en milieu urbain est aussi un point clé de l'amélioration du cadre de vie. Offrir des espaces de verdure de meilleure qualité, un environnement plus diversifié et la possibilité de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine naturel lors de sorties en famille sont autant de sujets au cœur de la question du bien-être. Enfin, la végétation peut devenir « ingénieur » de la ville et des territoires : gestion des eaux pluviales, régulation de la température urbaine, structuration de l'espace, etc.

PRESENTATION DU PLAN D' ACTIONS

Trame Verte et Bleue

Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud



Figure 3 : La végétation fait partie intégrante de notre cadre de vie.

Sources photographiques : graines-et-plantes.com (gauche) et F. Maret (droite)

La mise en place du programme d'actions permet la prise en compte de l'ensemble des spécificités du territoire et leur conjugaison avec la cartographie du réseau écologique. Il s'agit d'une étape de concrétisation de la Trame Verte et Bleue sur le territoire par un ensemble d'actions qui intègrent les questions de développement territorial.

1.2 LA TRAME VERTE ET BLEUE, UN OUTIL DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX AUTOUR DE LA BIODIVERSITE

La prise en compte de la Trame Verte et Bleue passe par une appropriation de l'ensemble des acteurs du territoire des enjeux autour de la biodiversité. Cela nécessite une prise de conscience générale des espèces qui nous entourent et des milieux dans lesquels elles évoluent. La sensibilisation sur ces questions permet de faire émerger et diffuser des pratiques plus respectueuses de l'environnement.



Figure 4 : Sensibilisation des scolaires et des agriculteurs dans le cadre du programme Observatoire Agricole de la Biodiversité.

Sources photographiques : Hommes et Territoires (gauche) et K.Meunier-Caille (droite)

La définition d'un plan d'actions pour la Trame Verte et Bleue permet l'inclusion de ce processus d'éducation aux enjeux de la biodiversité et aux interactions de cette dernière avec nos pratiques. Des actions spécifiquement dédiées sont intégrées au plan d'actions proposé pour les Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud. Nous créons ainsi une dynamique autour de ce projet en impliquant d'ores et déjà les générations futures.

1.3 L'INTEGRATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

L'intégration de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme est une obligation légale. Elle doit être réalisée dans un délai de trois ans après l'approbation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) devront donc prendre en compte le SRCE dans la définition des projets et aménagements à mettre en place sur le territoire. Cependant, l'échelle régionale de définition de ce document n'est que peu adaptée à une prise en compte locale. Pour cette raison, de nombreuses études visant à préciser localement la Trame Verte et Bleue sont réalisées.

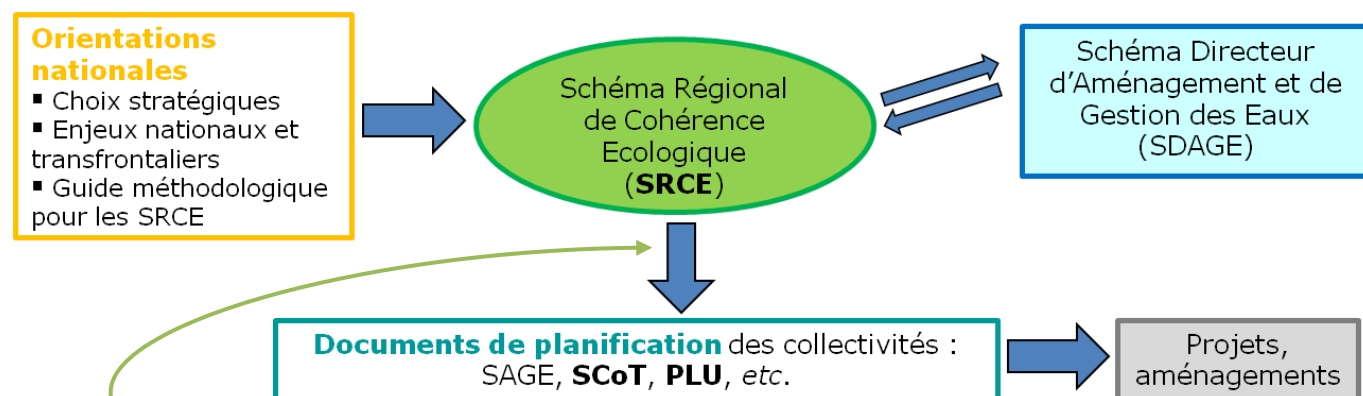


Figure 5 : Obligation de prise en compte de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme



L'étude TVB sur les 3 Pays n'as pas de portée réglementaire propre. Elle a vocation à fournir les clés facilitant l'intégration des enjeux du SRCE dans les SCoT et PLU.

Les PLU et SCoT définissent des orientations sur le territoire en termes de projets et d'aménagements à venir. Il est donc nécessaire d'y intégrer la valorisation, la préservation et la restauration de la Trame Verte et Bleue :

- Par le maintien des espaces considérés comme stratégiques dans le cadre de la TVB : réservoirs de biodiversité particulier, corridors

PRESENTATION DU PLAN D' ACTIONS

Trame Verte et Bleue

Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud



- Par la valorisation ou la restauration de certains espaces.

La valorisation et la restauration de certains réservoirs ou corridors nécessitent cependant d'être explicitées et programmées. C'est à ce titre que le plan d'actions est indispensable pour aider à replacer la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme. Il a pour rôle de fixer des objectifs en termes de Trame Verte et Bleue qui pourront être, de façon simple et concrète, intégrés aux documents d'urbanisme.

Dans le cadre de l'étude, un document spécifique intitulé « Guide de recommandations pour la prise en compte de la Trame Verte et Bleue dans les Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud » a été élaboré. Ce guide présente les notions de biodiversité et de Trame Verte et Bleue puis se focalise sur les implications et les leviers d'intégration au niveau des documents d'urbanisme.

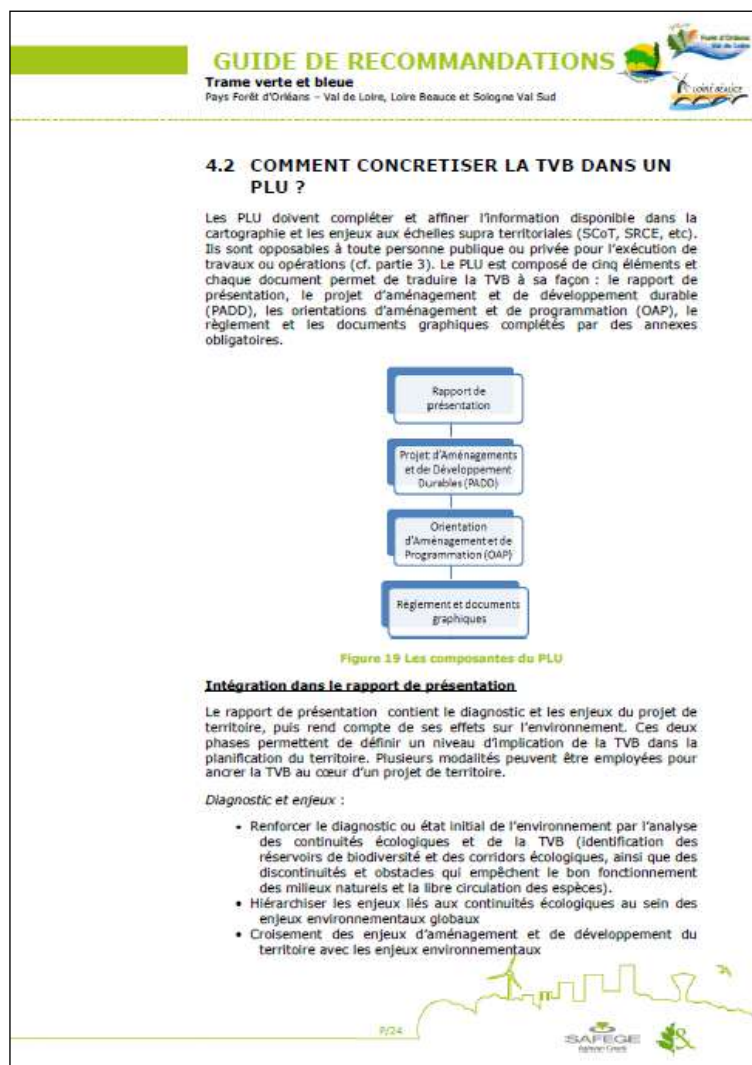


Figure 6 : Extrait du guide de recommandation pour l'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme



2. L'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS

2.1 DE L'ANALYSE CARTOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE A L'IDENTIFICATION DES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

La cartographie des différentes sous-trames et des matrices paysagères constituant le réseau écologique a permis de mettre en avant les enjeux du territoire pour la biodiversité et le déplacement des espèces. Dans la mesure du possible, nous nous sommes attachés à déterminer le niveau de fonctionnalité des corridors. Pour cela, nous avons notamment observé les obstacles présents sur le territoire et la répartition de certaines espèces indicatrices : la présence de castors le long des cours d'eau a par exemple permis la caractérisation des habitats de boisements humides fonctionnels. Nous avons également tenu compte de la dynamique du territoire et des projets d'ores et déjà mis en œuvre. Enfin nous avons accordé une place particulière aux enjeux spécifiques de certains secteurs tels que la tendance à la fermeture du milieu dans l'espace forestier. Sur la base de ces questionnements et à partir de l'identification des réservoirs et corridors, il a ainsi été mis en avant :

- **des sites essentiels pour la Trame Verte et Bleue** sur le territoire : réservoirs de biodiversité et corridors jugés fonctionnels, tels que la forêt d'Orléans, la Sologne ou encore la vallée de la Conie.
- **des sites sur lesquels des programmes ont déjà été mis en place pour améliorer leur fonctionnalité écologique.** Par exemple, de nombreux projets de préservation et de restauration des Mauves existent ; ils sont notamment mis en œuvre par l'association Mauves Vivantes.
- **des sites sur lesquels il est nécessaire de mettre en place des mesures de restauration.** On peut citer le cas du Bois de Bucy qui est isolé du reste du Massif d'Orléans. Cette situation est liée à la présence d'importants axes de communication qui fragmentent le paysage et limitent la progression des espèces.

Dix secteurs à enjeux ont ainsi été définis. Pour chaque secteur, un croisement des enjeux écologiques avec les enjeux socio-économiques a été réalisé. Cette analyse croisée permet de conjuguer l'écologie avec les autres intérêts du territoire, en particulier exploitations agricoles et forestières, tourisme, activités cynégétiques mais également transport, communication et cadre de vie. L'étude multi-enjeux ainsi mise en œuvre permet d'inscrire pleinement la Trame Verte et Bleue comme outil de développement territorial.

2.2 LA CONCERTATION AU CŒUR DE LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME D' ACTIONS

La définition des enjeux et objectifs pour la Trame Verte et Bleue s'est réalisée en étroite collaboration avec les acteurs du territoire. Tout au long de cette phase de l'étude, ils ont été mobilisés pour exprimer leurs désirs mais également leurs inquiétudes sur la mise en place de la Trame verte et Bleue sur le territoire des Pays Loire Beauce, Sologne Val Sud et Forêt d'Orléans - Val de Loire.

Dans un premier temps, la tenue d'ateliers territoriaux organisés par éco-paysage a permis de faire émerger les enjeux spécifiques de chaque territoire, les objectifs attendus pour le plan d'actions et des pistes d'actions à mettre en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs. La synthèse de ces ateliers qui ont rassemblé au total une cinquantaine de personnes issues des institutions et associations représentatives du territoire est à l'origine des objectifs retenus dans le plan d'actions.

Pour chaque objectif plusieurs actions ont été identifiées et formulées. Ces actions ont fait l'objet de nombreux échanges avec les Comité technique et de Pilotage de l'étude. Par ailleurs, un séminaire spécialement dédié aux actions du programme d'actions a été organisé au mois de mai 2014. Les acteurs du territoire ont ainsi pu hiérarchiser les actions proposées et exprimer leurs inquiétudes ou leur enthousiasme à l'égard de chaque action. Ce séminaire était une étape essentielle à la définition d'un plan d'actions réalisable : il a permis de réduire une liste de plus de quarante actions à la vingtaine finalement proposée dans le programme présenté dans ce document.

2.3 LA REALISATION DE FICHES ACTIONS POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Pour chaque action, une fiche illustrée est réalisée. Elle renseigne en particulier sur la façon de mettre en œuvre l'action sur le territoire, indique le niveau de priorité de l'action et dresse les opportunités et difficultés liées à la réalisation de l'action.

L'élaboration des actions a également fait l'objet de nombreux échanges avec les parties prenantes afin de proposer les fiches les mieux documentées possible. Le programme d'actions pour la Trame Verte et Bleue Pays Loire Beauce, Forêt d'Orléans – Val de Loire et Sologne Val Sud est donc en accord avec les orientations de l'ensemble des acteurs du territoire concernant la biodiversité. Ceci le rend pleinement opérationnel.

3. LE PLAN D' ACTIONS EN DETAILS

3.1 LES GRANDES LIGNES DIRECTRICES

Le plan d'actions est organisé autour de quatre grands axes qui se sont détachés lors des ateliers territoriaux.

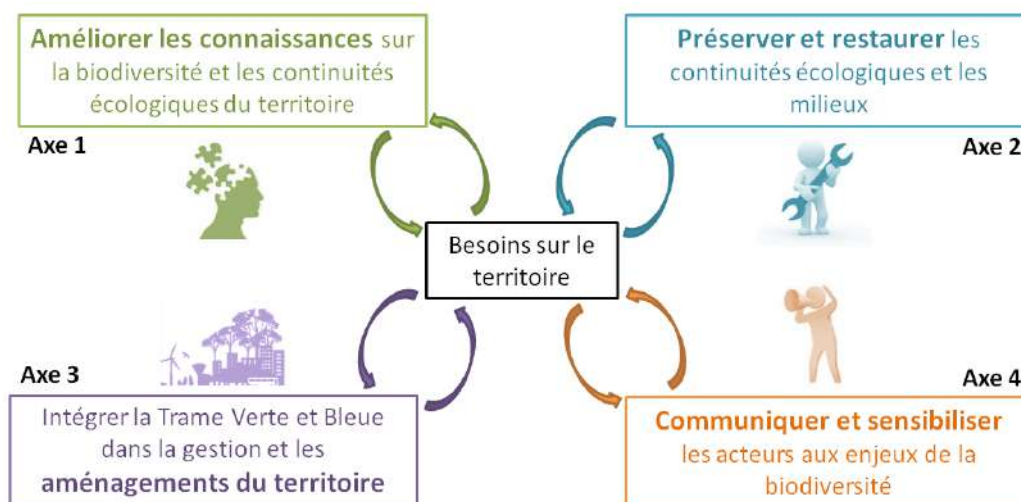


Figure 7 : Les axes du plan d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue.

Ces axes mettent en avant l'ensemble des enjeux de la TVB sur le territoire :

- Les connaissances sont indispensables pour mettre en place une gestion adaptée aux espèces et milieux présents.
- La préservation et la restauration des continuités écologiques et des milieux est la vocation première de la TVB. Ces actions permettent de favoriser le déplacement et la vie des espèces au sein du territoire.
- L'intégration de la TVB dans la gestion et les aménagements du territoire est un gage de multifonctionnalité de la TVB, qui permet la conjugaison des enjeux naturels et socio-économiques.
- La communication et la sensibilisation sont essentielles pour permettre à tous de comprendre et de s'approprier la TVB et le plan d'actions. C'est une dimension forte de l'éducation à l'environnement. Par ailleurs, ces actions favorisent l'implication de l'ensemble des acteurs dans le reste du plan d'actions.

Le plan d'actions compte 20 actions réparties en 4 axes et 8 sous-axes.

PRESENTATION DU PLAN D' ACTIONS

Trame Verte et Bleue

Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud



Numéro	Libellé	Niveau de priorité
Axe 1 : Améliorer les connaissances sur la biodiversité et les continuités écologiques du territoire		
Axe 1.1 : Améliorer la connaissance de la biodiversité		
1	Mettre en place des dispositifs d'Inventaire de Biodiversité Communale	1
2	Améliorer la connaissance sur la biodiversité du Massif d'Orléans	2
Axe 1.2 : Comprendre les interactions entre biodiversité et pratiques agricoles ou forestières		
3	Favoriser les échanges et retours sur expérience autour des diagnostics biodiversité et des mesures agro-environnementales au sein des exploitations agricoles et forestières	2
4	Encourager les échanges et l'amélioration des connaissances sur les espèces et leurs interactions avec les pratiques agricoles ou forestières	1
Axe 2 : Préserver et restaurer les continuités écologiques et les milieux		
Axe 2.1 : Assurer la continuité écologique des milieux forestiers		
5	Améliorer les continuités forestières entre la forêt d'Orléans et la Sologne	2
6	Étudier la mise en place d'un corridor écologique pour la petite faune entre le bois de Bucy et la Forêt d'Orléans (en partenariat avec l'AggLO)	1
7	Encourager la certification PEFC des forêts	3
Axe 2.2 : Assurer la continuité écologique des milieux ouverts, agricoles		
8	Lancer un appel à projets « Solutions innovantes pour le maintien d'espaces ouverts en Sologne »	3
9	Recréer des espaces végétalisés ouverts, agricoles ou non, dans les anciennes carrières	2
Axe 2.3 : Assurer la continuité écologique des cours d'eau et milieux humides		
10	Améliorer la perméabilité du canal d'Orléans pour favoriser le déplacement des espèces aquatiques et terrestres	2
11	Préserver et recréer des réseaux de mares et zones humides	1
Axe 2.4 : Gérer les espèces invasives		
12	Définir un programme de gestion des espèces invasives	2
Axe 3 : Intégrer la Trame Verte et Bleue dans la gestion et les aménagements du territoire		
Axe 3.1 : Concilier nature en ville et infrastructures d'équipement		
13	Favoriser une gestion écologique des espaces verts (gestion différenciée, zéro-phyto, etc...)	1
14	Élaborer une charte de prévention des émissions lumineuses	2
15	Encadrer l'intégration de la Trame Verte et Bleue dans les SCoT et PLU des Pays	0
16	Proposer des clauses concernant les impacts sur la biodiversité des nouveaux aménagements à insérer dans les cahiers des charges imposés aux aménageurs	3
Axe 3.2 : Assurer le suivi de la Trame Verte et Bleue dans la gestion du territoire		
17	Définir et créer un groupe de mise en œuvre et de suivi du plan d'actions de la Trame Verte et Bleue	0
18	Mettre en place des indicateurs de suivi de la Trame Verte et Bleue sur le territoire	0
Axe 4 : Communiquer et sensibiliser les acteurs aux enjeux de la biodiversité		
19	Aménager des "Équipements Pédagogiques de la Biodiversité" pour une mise en valeur de la biodiversité et des comportements à adopter par les usagers	2
20	Encourager les animations et les actions de sensibilisation autour de la biodiversité pour les acteurs du territoire (grand public, scolaire, gestionnaires, élus, ...)	1



PRESENTATION DU PLAN D' ACTIONS

Trame Verte et Bleue

Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud



3.2 ARTICULATION DES ACTIONS DANS LE TEMPS, SUIVI

La réalisation du plan d'actions se doit d'être organisée et suivie dans le temps. Ainsi, nous proposons un calendrier de réalisation :

Action	2014	2015				2016				2017				2018				2019				Niveau priorité
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
1 IBC																						1
2 Connaissances Massif d'Orléans																						2
3 Diagnostics de biodiversité et MAE																						2
4 Interactions pratiques - biodiversité																						1
5 Corridors Forêt d'Orléans - Sologne																						2
6 Corridor Forêt d'Orléans - Bois de Bucy																						1
7 Certification PEFC																						3
8 Appel à projets innovants Sologne																						3
9 Restauration anciennes carrières																						2
10 Perméabilité canal d'Orléans																						2
11 ValMares																						1
12 Gestion espèces invasives																						2
13 Gestion écologique des espaces verts																						1
14 Charte pollution lumineuse																						2
15 TVB dans les ScoT et PLU																						0
16 Clauses dans les cahiers des charges																						3
17 Groupe TVB																						0
18 Indicateurs de suivi																						0
19 Equipements pédagogiques																						2
20 Actions de sensibilisation																						1

Figure 8 : Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du plan d'actions

Le suivi de la TVB fait l'objet d'actions spécifiques (actions 17 et 18). Ce suivi est indispensable à la bonne mise en œuvre du plan d'actions.

En parallèle une boîte à outils de communication a été réalisée. Elle apportera les clés pour mettre en œuvre des actions de communication permettant à l'ensemble des acteurs du territoire d'être informés de l'évolution de la TVB sur le territoire et des implications pour chacun d'entre eux.

3.3 PRESENTATION DES ACTIONS

Chaque action est présentée sous forme de fiche qui reprend les éléments présentés ci-dessous :

PRESENTATION DU PLAN D'ACTIONS

Trame Verte et Bleue

Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud



Axe 1.2 : Comprendre les interactions entre biodiversité et pratiques agricoles ou forestières Action 3 : Favoriser les échanges et retours sur expérience autour des diagnostics biodiversité et des mesures agro-environnementales au sein des exploitations agricoles et forestières		P3
Porteur de l'action : Chambre d'Agriculture, ORF, EDF, Association Hommes et Terroirs Contexte : Les agriculteurs et les forestiers jouent un rôle essentiel dans la connaissance et le fonctionnement de la biodiversité. Il est donc important de mobiliser des acteurs en amont à partager leurs connaissances et leurs expériences sur la biodiversité. Les diagnostics de biodiversité sont des outils intéressants pour évaluer le type de réflexion. Description et objectifs : Sur la base du volontariat, agriculteurs et forestiers pourront faire réaliser des diagnostics de biodiversité sur leurs parcelles. Ces diagnostics visent à établir des préconisations de pratiques favorables pour la biodiversité présente sur les exploitations. L'objectif de cette action est de favoriser l'émergence de ces préconisations au sein des communautés agricoles et forestières et de créer une discussion entre les professionnels de ces secteurs sur les impacts écologiques, économiques et sociaux de ces préconisations. Un échange sur les contraintes et apports des mesures agro-environnementales est également recherché. Sous-trames concernées : Sous-trames des autres boisements et toutes les sous-trames via leur lien avec la trame pays agricole.	Public visé : Agriculteurs - Forestiers	
Vocabulaire : Diagnostics de biodiversité : Outil d'évaluation de la biodiversité sur les exploitations qui vise à permettre l'appropriation par l'exploitant des milieux et espèces présentes sur ses parcelles. Ces diagnostics permettent la mise en place d'actions préservant la biodiversité et améliorant la qualité de l'eau du sol de l'exploitation. L'exploitant bénéficie d'un inventaire de la biodiversité présente sur sa parcelle et d'une analyse de la fonctionnalité des écosystèmes. Une restitution permet d'échanger avec l'agriculteur/forestier sur le choix de mesures de gestion adaptées. Un conseil à la mise en œuvre est également apporté. Cette démarche est réalisée sur la base d'un volontariat. Mesures agro-environnementales (MAE) : Ces mesures sont destinées à promouvoir une gestion respectueuse de l'environnement : qualité de l'eau, biodiversité animale et végétale, paysage et sol. Si le souhaite, l'exploitant peut bénéficier de compensation des surcoûts liés à l'introduction de ce type de mesures dans son plan de gestion. Mise en œuvre de l'action : Cette action est mise en œuvre dans le cadre des diagnostics de biodiversité. Des agriculteurs ou forestiers volontaires seront réunis en petits groupes pour échanger sur la biodiversité, identifier les enjeux de leurs parcelles et sur les actions ou MAE mises en œuvre. Ces ateliers ont pour objectif de mieux comprendre comment la gestion des espaces agricoles et forestiers influence (positivement ou négativement) la biodiversité. La présence d'un conseiller permettra d'échanger et de comprendre que sont les facteurs de réussite de certaines actions. En retour les agriculteurs ou forestiers pourront exprimer les avantages ou inconvénients qu'ils ont identifiés suite à la mise en œuvre des mesures. A partir de cette réflexion des pistes d'amélioration pourront être élaborées conjointement. Afin d'encourager la participation des agriculteurs et forestiers à la démarche, les groupes de volontaires pourront présenter leurs projets et leurs actions lors de rencontres ou de séminaires regroupant une plus grande part des professionnels du milieu. Ils pourront ainsi valoriser leur travail et peut-être inciter les personnes présentes à s'investir eux-mêmes dans des démarches de diagnostic biodiversité ou MAE. La présence du conseiller permettra de répondre aux questions posées par l'assistance sur ces démarches et leurs avantages. Un programme de rencontres devra être établi en fonction des contraintes de travail des principaux intéressés et sera possible à proximité de leur exploitation. Il est important de communiquer sur le caractère volontaire de la démarche. Par ailleurs, une communication sur les échanges de vue également être faite en lien avec la Chambre d'Agriculture et la CRPF. Elle permettra de diffuser les connaissances et ainsi de favoriser l'adoption de mesures favorables à la biodiversité et l'environnement par le plus grand nombre. Critères d'évaluation : Il sera intéressant de suivre le nombre d'agriculteurs et forestiers qui s'inscrivent dans la démarche et l'évolution du nombre de diagnostics biodiversité engagés suite à cette démarche.		

Opportunités : - Les diagnostics de biodiversité sont une des priorités au sein des contrats de Pays. Partenaires techniques : - Associations ou bureaux d'études naturalistes (Sologne Nature Environnement, Loire Nature Environnement...) - Association Hommes et Terroirs - Région Centre - Chambre d'Agriculture - Fédération de chasseurs - ONCFS Budget : Animation et communication autour des diagnostics de biodiversité : mobilisation d'un animateur pour une 10ème de demi-journées d'échanges par an (~10 000 / 15 000 €) et publication d'un article sur le site internet de la Chambre d'Agriculture. Les diagnostics de biodiversité se déroulent sur 2 à 2,5 jour par exploitation soit environ 2 000 €.	Difficultés : - Mobilisation des agriculteurs et forestiers - Intégrer la démarche officielle à percevoir - Retour sur investissement (temps passé, coûts et contraintes) marginal Partenaires financiers : - Chambre d'Agriculture - Conseil Régional de la Région Centre Echéances : Les présentations plus larges pourront commencer dès 2015 à des volontaires étant déjà engagés dans ce type de démarche. Les réunions d'échanges en comité plus restreint pourront commencer un à deux ans après la réalisation des diagnostics et la mise en œuvre de mesures.
Exemple de mise en œuvre : La coopérative agricole de Boisseaux (28 et 45) En 2010, cette coopérative entreprend une démarche de développement durable. L'objectif de cette démarche est de montrer qu'il est possible de concilier activité agricole et équilibres écologiques. La démarche, initiée avec l'association Hommes et Terroirs, se déroule en trois phases. La première phase consiste en un diagnostic à l'échelle du territoire du réseau d'écologie. Ce passe par une cartographie du réseau et des suivis naturalistes. La seconde phase est une action de sensibilisation auprès des agriculteurs. Elle porte sur la biodiversité, les enjeux de champs et les sciences participatives. Ces diagnostics sont réalisés et permettent aux exploitants d'obtenir des conseils sur les aménagements et les pratiques. En parallèle des sorties de suivis entomologiques ou la construction de nichoirs sont proposées dans le cadre d'ateliers. La dernière phase est de permettre aux exploitants de faire le suivi de la biodiversité via un observatoire agricole biodiversité.	

Figure 9 : Exemple de fiches-actions

Axe 1.2 : Comprendre les interactions entre biodiversité et pratiques agricoles ou forestières Action 3 : Titre de l'axe et de l'action diagnostic biodiversité et des mesures agro-environnementales au sein des exploitations agricoles et forestières		P3
Porteur de l'action : Chambre d'Agriculture, ORF, EDF, Association Hommes et Terroirs Contexte : Les agriculteurs et les forestiers jouent un rôle essentiel dans la connaissance et le fonctionnement de la biodiversité. Il est donc important de mobiliser des acteurs en amont à partager leurs connaissances et leurs expériences sur la biodiversité. Les diagnostics de biodiversité sont des outils intéressants pour évaluer le type de réflexion. Description et objectifs : Sur la base du volontariat, agriculteurs et forestiers pourront faire réaliser des diagnostics de biodiversité sur leurs parcelles. Ces diagnostics visent à établir des préconisations de pratiques favorables pour la biodiversité présente sur les exploitations. L'objectif de cette action est de favoriser l'émergence de ces préconisations au sein des communautés agricoles et forestières et de créer une discussion entre les professionnels de ces secteurs sur les impacts écologiques, économiques et sociaux de ces préconisations. Un échange sur les contraintes et apports des mesures agro-environnementales est également recherché. Sous-trames concernées : Sous-trames des autres boisements et toutes les sous-trames via leur lien avec la trame pays agricole.	Public visé : Agriculteurs - Forestiers	
Vocabulaire : Diagnostics de biodiversité : Outil d'évaluation de la biodiversité sur les exploitations qui vise à permettre l'appropriation par l'exploitant des milieux et espèces présentes sur ses parcelles. Ces diagnostics permettent la mise en place d'actions préservant la biodiversité et améliorant la qualité de l'eau du sol de l'exploitation. L'exploitant bénéficie d'un inventaire de la biodiversité présente sur sa parcelle et d'une analyse de la fonctionnalité des écosystèmes. Une restitution permet d'échanger avec l'agriculteur/forestier sur le choix de mesures de gestion adaptées. Un conseil à la mise en œuvre est également apporté. Cette démarche est réalisée sur la base d'un volontariat. Mesures agro-environnementales (MAE) : Ces mesures sont destinées à promouvoir une gestion respectueuse de l'environnement : qualité de l'eau, biodiversité animale et végétale, paysage et sol. Si le souhaite, l'exploitant peut bénéficier de compensation des surcoûts liés à l'introduction de ce type de mesures dans son plan de gestion. Mise en œuvre de l'action : Cette action est mise en œuvre dans le cadre des diagnostics de biodiversité. Des agriculteurs ou forestiers volontaires seront réunis en petits groupes pour échanger sur la biodiversité, identifier les enjeux de leurs parcelles et sur les actions ou MAE mises en œuvre. Ces ateliers ont pour objectif de mieux comprendre comment la gestion des espaces agricoles et forestiers influence (positivement ou négativement) la biodiversité. La présence d'un conseiller permettra d'échanger et de comprendre que sont les facteurs de réussite de certaines actions. En retour les agriculteurs ou forestiers pourront exprimer les avantages ou inconvénients qu'ils ont identifiés suite à la mise en œuvre des mesures. A partir de cette réflexion des pistes d'amélioration pourront être élaborées conjointement. Afin d'encourager la participation des agriculteurs et forestiers à la démarche, les groupes de volontaires pourront présenter leurs projets et leurs actions lors de rencontres ou de séminaires regroupant une plus grande part des professionnels du milieu. Ils pourront ainsi valoriser leur travail et peut-être inciter les personnes présentes à s'investir eux-mêmes dans des démarches de diagnostic biodiversité ou MAE. La présence du conseiller permettra de répondre aux questions posées par l'assistance sur ces démarches et leurs avantages. Un programme de rencontres devra être établi en fonction des contraintes de travail des principaux intéressés et sera possible à proximité de leur exploitation. Il est important de communiquer sur le caractère volontaire de la démarche. Par ailleurs, une communication sur les échanges de vue également être faite en lien avec la Chambre d'Agriculture et la CRPF. Elle permettra de diffuser les connaissances et ainsi de favoriser l'adoption de mesures favorables à la biodiversité et l'environnement par le plus grand nombre. Critères d'évaluation : Il sera intéressant de suivre le nombre d'agriculteurs et forestiers qui s'inscrivent dans la démarche et l'évolution du nombre de diagnostics biodiversité engagés suite à cette démarche.		

Opportunités : - Les diagnostics de biodiversité sont une des priorités au sein des contrats de Pays. Partenaires techniques : - Associations ou bureaux d'études naturalistes (Sologne Nature Environnement, Loire Nature Environnement...) - Association Hommes et Terroirs - Région Centre - Chambre d'Agriculture - Fédération de chasseurs - ONCFS Budget : Animation et communication autour des diagnostics de biodiversité : mobilisation d'un animateur pour une 10ème de demi-journées d'échanges par an (~10 000 / 15 000 €) et publication d'un article sur le site internet de la Chambre d'Agriculture. Les diagnostics de biodiversité se déroulent sur 2 à 2,5 jour par exploitation soit environ 2 000 €.	Difficultés : - Mobilisation des agriculteurs et forestiers - Intégrer la démarche officielle à percevoir - Retour sur investissement (temps passé, coûts et contraintes) marginal Partenaires financiers : - Chambre d'Agriculture - Conseil Régional de la Région Centre Echéances : Les présentations plus larges pourront commencer dès 2015 à des volontaires étant déjà engagés dans ce type de démarche. Les réunions d'échanges en comité plus restreint pourront commencer un à deux ans après la réalisation des diagnostics et la mise en œuvre de mesures.
Exemple de mise en œuvre : La coopérative agricole de Boisseaux (28 et 45) En 2010, cette coopérative entreprend une démarche de développement durable. L'objectif de cette démarche est de montrer qu'il est possible de concilier activité agricole et équilibres écologiques. La démarche, initiée avec l'association Hommes et Terroirs, se déroule en trois phases. La première phase consiste en un diagnostic à l'échelle du territoire du réseau d'écologie. Ce passe par une cartographie du réseau et des suivis naturalistes. La seconde phase est une action de sensibilisation auprès des agriculteurs. Elle porte sur la biodiversité, les enjeux de champs et les sciences participatives. Ces diagnostics sont réalisés et permettent aux exploitants d'obtenir des conseils sur les aménagements et les pratiques. En parallèle des sorties de suivis entomologiques ou la construction de nichoirs sont proposées dans le cadre d'ateliers. La dernière phase est de permettre aux exploitants de faire le suivi de la biodiversité via un observatoire agricole biodiversité.	

Figure 10 : Organisation et contenu des fiches-actions



PRESENTATION DU PLAN D'ACTIONS

Trame Verte et Bleue

Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud



ANNEXES

Annexe 1 : Fiches du plan d'actions

Axe 1.1 : Améliorer la connaissance de la biodiversité**P 1****Action 1 :****Mettre en place des dispositifs d'Inventaire de la Biodiversité Communale**

Porteur de l'action : Communes - Communautés de communes - Syndicats	Public visé : Gestionnaires - Grand public
Contexte : Que ce soit pour un citoyen ou un gestionnaire, la biodiversité est une notion difficile à s'approprier. Une bonne connaissance de la biodiversité locale, celle que le citoyen ou le gestionnaire cotoiera tous les jours, est nécessaire pour communiquer auprès de la population sur ce sujet que ce soit pour sensibiliser les habitants ou les informer des actions entreprises sur le territoire. Pour aller plus loin sur la connaissance de la biodiversité locale et mieux la prendre en compte dans les aménagements du territoire à l'échelle de la commune, il est possible de réaliser des inventaires de biodiversité plus locaux qui permettent la préconisation de mesures très spécifiques. Il en découle une meilleure gestion et une plus grande cohérence avec la démarche globale de valorisation de la biodiversité.	
Description et objectifs : Les Inventaires de Biodiversité Communale (IBC) permettent de faire un état des lieux de la biodiversité à l'échelle de la commune et fournissent des indications pour l'adoption d'un mode de gestion favorable pour les espèces. Cette action a pour objectifs de renforcer les connaissances locales, de cibler les actions de la commune pour la biodiversité et de communiquer efficacement auprès du public et des gestionnaires.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Toutes les sous-trames en fonction de la localisation des communes	

Vocabulaire : Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC) : Inventaire de la faune (oiseaux, amphibiens, reptiles, insectes, mammifères) et de la flore à l'échelle d'une commune qui permet l'obtention d'une cartographie de la biodiversité et de préconisations pour la prise en compte de la biodiversité. Système d'Information Géographique (SIG) : Système informatique qui permet de rassembler, gérer et présenter des informations localisées géographiquement, contribuant notamment à la gestion du territoire.
Mise en œuvre de l'action : Les inventaires de biodiversité se réalisent idéalement en deux phases : Phase 1 : établissement d'un diagnostic écologique à l'échelle de la commune Durant cette phase, un inventaire est réalisé ainsi qu'une cartographie de la biodiversité et des habitats. Pour cela, le référent "environnement-biodiversité" de la collectivité aura en charge la recherche d'un partenaire naturaliste pour réaliser les inventaires et la prise de contact avec le Pays pour le financement (via les contrats de Pays). Il est par ailleurs intéressant de disposer d'un outil de SIG pour permettre la mise en place d'un suivi et d'une mise à jour des inventaires. Le responsable de l'IBC veillera à la compatibilité entre la cartographie proposée par le partenaire et le matériel et les compétences SIG des services communaux et/ou intercommunaux. Phase 2 (optionnelle) : sensibilisation des gestionnaires et du grand public Les inventaires de biodiversité sont un excellent support pour la formation et la pédagogie. Les cartographies et les prescriptions qui en sont issues serviront de documents de réflexion dans le cadre des futurs aménagements communaux (intégration dans les PLU). La diffusion ou le libre accès aux résultats des IBC sont souhaitables (via l'observatoire de la biodiversité de la région Centre, par exemple). Par ailleurs, une animation concernant la biodiversité de la commune permettra d'expliquer au grand public comment agir en faveur de la biodiversité. Le partenaire naturaliste pourra intervenir dans ce cadre.
Critère d'évaluation : La réussite de cette action pourra être mesurée par le nombre de communes qui mettent en place un IBC.

Opportunités : * Dans le cadre de la Stratégie Régionale de la Biodiversité, la Région Centre peut financer les IBC. Pour plus d'informations : http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/etudes-strategies/strategies/Strategie-Regionale-Biodiversite.pdf	Difficultés : * Travail de terrain pouvant être biaisé par des conditions climatiques exceptionnelles * Difficultés d'accès aux terrains privés qui peuvent limiter la portée de l'étude
Partenaires techniques potentiels : * Associations ou bureaux d'études naturalistes (Loiret Nature Environnement, ...) * Observatoire Régional de la Biodiversité	Partenaires financiers potentiels : * Financement assuré par la Région Centre (parfois jusqu'à 100%, hors frais de déplacement), via les contrats de Pays * Collectivités : participation pour couvrir les frais de déplacements

Budget :

Journées sur le terrain pour les relevés, production du rapport et du SIG, actions de sensibilisation des gestionnaires, des élus et du grand public
En moyenne autour de 15 000 € selon la taille de la commune

Échéances :

En général sur 2 ans :

Année 1 : inventaire et cartographie

Année 2 : communication et sensibilisation

Exemple de mise en œuvre:

Commune de Mainvilliers (28) (10 000 habitants)

La commune a initié en 2011 un Inventaire de Biodiversité Communale en partenariat avec l'association Eure-et-Loir Nature. L'inventaire a été financé par la Région Centre. Il a permis le recensement et la cartographie des espèces présentes ainsi que la définition de prescriptions spécifiques pour certains habitats au travers de fiches actions ciblées (Figure 1).

Des figures présentées ici sont issues du rapport d'études.

Au total 328 espèces végétales et 152 espèces animales ont été identifiées sur la commune. Plusieurs secteurs d'intérêt écologique fort à l'échelle de la collectivité ont pu être déterminés (cf. figure 2). Ils sont accompagnés de différentes préconisations d'action et de gestion (cf. figure 1) sur les haies, les mares, les bords de routes, etc.

Le rapport d'étude issu de l'IBC contient les informations nécessaires pour communiquer auprès des habitants du territoire au sujet des enjeux biodiversité qui les concernent directement.

Fiche action n°2

Mare Corbonne

Patrimoine naturel remarquable :

Faune : grenouille verte, grenouille rieuse, alyte

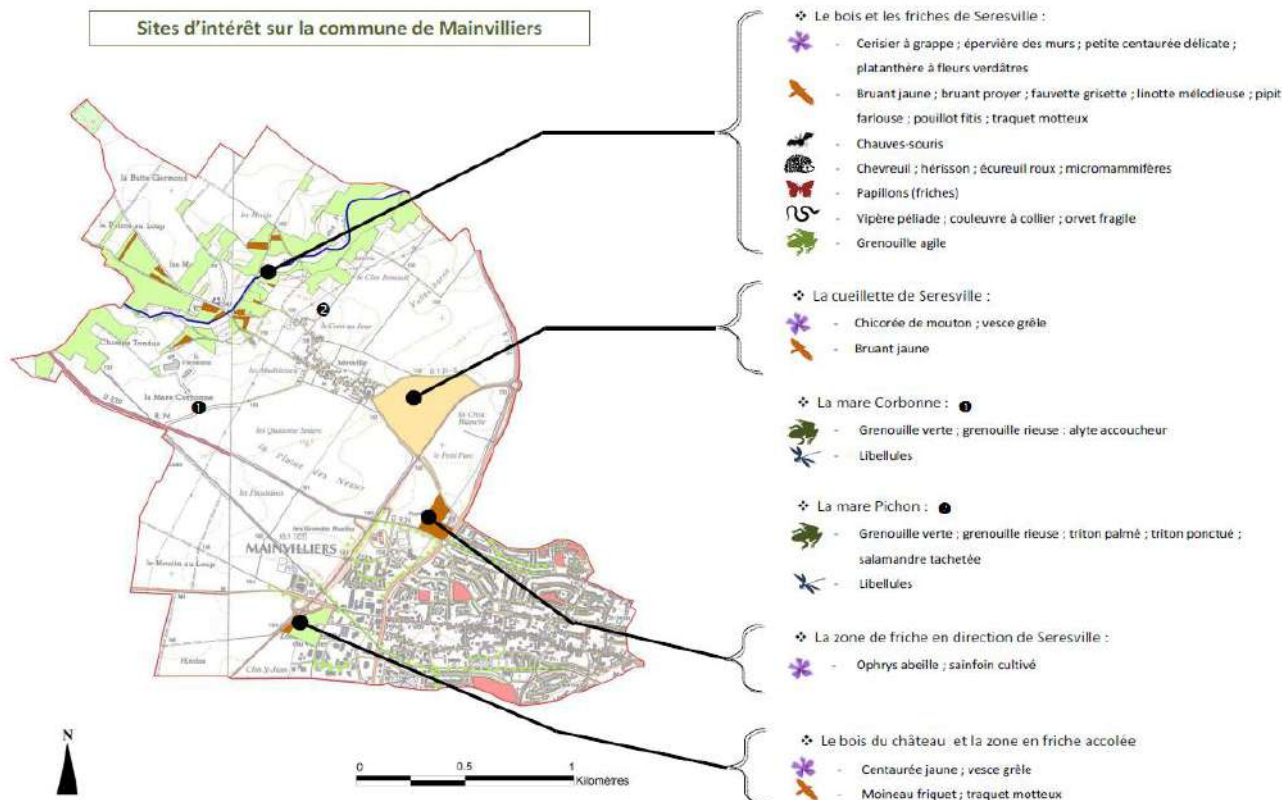


Etat des lieux / diagnostic :

La mare Corbonne est située dans la partie cultivée de la commune, c'est-à-dire au nord, à l'angle d'une route et d'un champ cultivé (céréales, agriculture intensive). Elle est alimentée par l'eau de précipitation, l'eau de ruissellement des champs et probablement des rejets d'eau pluviale provenant de l'usine d'incinération des déchets située non loin (cf. photo). Les populations de poissons autochtones importantes et variées semblent très faibles voire inexistantes aujourd'hui. D'une taille assez importante, elle présente l'avantage de rester en eau toute l'année. Elle accueille quelques espèces d'amphibiens et des insectes. Les berges sont en pentes douces propices à la végétation. Une zone enherbée sépare la mare du champ sur une largeur variable parfois trop faible. Les principales conséquences sont le rejet direct de produits phytosanitaires dans la mare lors de leur épandage et le rejet indirect lié au ruissellement.

Eure-et-Loir Nature – Maison de la Nature – Rue de Chevannes – 28030 Morances
asso@eure-et-loir-nature.asso.fr – Tel : 01 37 30 96 96

Figure 1 : Fiche action sur une des mares de la collectivité



La Figure 2, ci-dessus, présente les sites d'intérêt particulier sur la commune en fonction des espèces qui y ont été recensées. Ce type de document est une aide précieuse pour la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire

Axe 1.1 : Améliorer la connaissance de la biodiversité**P 2****Action 2 :****Améliorer la connaissance sur la biodiversité du Massif d'Orléans**

Porteur de l'action : Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire et Loire Beauce - Agglomération Orléans Val de Loire - DREAL Centre ONF - CRPF - ONCFS - Conservatoire Botanique du Bassin Parisien - Associations naturalistes - Fédérations de chasse et de pêche - IRSTEA...	Public visé : Gestionnaires - Propriétaires forestiers - Grand public
Contexte : Situé dans la partie nord de la forêt d'Orléans, le Massif d'Orléans est classé dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique en "zone de corridor diffus à préciser". Cette classification soulève un questionnement particulier sur les connaissances existantes à propos de ce massif. En effet, plusieurs études ont mis en évidence de nombreuses espèces intéressantes au sein de cet espace. En particulier, la zone de transition entre la forêt et les zones urbaines semble essentielle pour le maintien d'un grand nombre d'espèces. L'amélioration des connaissances écologiques de ce secteur présente donc un fort intérêt.	
Description et objectifs : Il s'agit de réaliser un travail de mise en commun des connaissances sur le Massif d'Orléans afin d'établir un état des lieux des connaissances. Ce travail permettra de définir les lacunes de connaissances éventuelles à combler et d'affiner par la suite les mesures en faveur de la connaissance de la biodiversité.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Sous-trame des autres boisements	

Vocabulaire :

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) : document cadre qui décline la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale. Il se compose d'un résumé non technique ; d'une présentation des enjeux écologiques régionaux ; d'un volet identifiant les espaces naturels, les zones humides et les corridors ; d'une cartographie de la Trame Verte et Bleue (1/100 000e) ; de mesures contractuelles pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques et pour l'accompagnement de la mise en œuvre des continuités écologiques dans les communes.

Zone de corridors diffus à préciser : zones très perméables où les corridors ne peuvent être appréhendés à l'échelle régionale.

Mise en œuvre de l'action :**Etablissement d'un état des lieux des connaissances :**

Cette étape nécessite dans un premier temps le rassemblement des données faune/flore existantes sur la zone d'étude. Ces données devront ensuite être enregistrées dans une base de données commune qui devra entre autre tenir compte des zones et dates d'observation et/ou de relevé. A l'issue de cette classification des données, une synthèse des connaissances devra être établie, faisant ressortir les zones méconnues sur le Massif d'Orléans. L'obtention des données nécessite de contacter l'ensemble des acteurs susceptibles d'avoir réalisé des études sur le périmètre.

Préparation et réalisations des études complémentaires :

En fonction des espaces identifiés comme sous-prospectés, il faudra programmer des études complémentaires. Pour chaque étude complémentaire envisagée, il conviendra de définir un ou des partenaire(s) approprié(s) ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre. Il sera plus efficace de saisir directement les données collectées dans la base de données créée lors de l'étape précédente.

Synthèse et élaboration d'un plan d'actions :

Une fois achevée la phase de collecte de données, il conviendra de réaliser un document synthétique sur la biodiversité du Massif d'Orléans qui pourra servir de document de référence et de support à la discussion sur le Massif d'Orléans. Par ailleurs, la définition d'actions pour la communication des données et la préservation de la biodiversité permettra la diffusion et la réutilisation des données plus aisément. Ces actions pourront constituer un plan d'action spécifique au Massif d'Orléans ou intégrer les plans d'actions existants sur le secteur : les documents d'objectifs Natura 2000 et/ ou le plan de gestion du domaine géré par l'ONF.

Critère d'évaluation :

Il sera pertinent de suivre l'évolution des connaissances accumulées sur le massif. Une cartographie des zones connues pourrait être un bon élément de suivi.

Opportunités : * Réflexion sur le projet déjà bien avancée * Dispositif régional (ID en campagne, AMBRE...)	Difficultés : * Travail de mise en commun des données long et coûteux * Important travail de planification des inventaires en amont des études * Difficultés d'accès aux terrains privés qui peuvent limiter la portée de l'étude
Partenaires techniques potentiels : * Associations naturalistes (LPO, LNE, Groupe d'Inventaire des Lépidoptères de la Région Centre, etc.) * animateurs du Programme Régional d'Actions * ONCFS, ONF, CRPF * Fédération de chasse, Fédération de pêche * Groupement d'Intérêt Cynégétique Val et Forêt * Association des professeurs de biologie et géologie * Muséum d'Orléans, conservatoires * CERCOPE (Coordination entomologique de la région Centre)	Partenaires financiers potentiels : * Région Centre (dispositif ID en campagne, AMBRE...)
Budget : - Création d'une base de données : 6 mois de stage - environ 3 000 € - Etudes et expertises : le travail de terrain revient en moyenne à 750 € par jour - Communication et sensibilisation	Échéances : - 6 mois : collecte et organisation des données existantes sous forme d'une base de données - 1 à 2 ans : études complémentaires - 1 à 2 ans : communication

Exemple de mise en œuvre :

En 2012, un projet visant à mieux comprendre la biodiversité et mieux la prendre en compte dans la gestion forestière a été lancé dans le Massif des Bauges (73 - 74). Ce projet a pour objectifs de compléter les connaissances relatives à la biodiversité forestière, de prendre en compte cette biodiversité dans la gestion forestière et de contribuer à la création d'un réseau écologique au sein du massif forestier des Bauges.

Ce projet, porté principalement par le PNR des Bauges, rassemble les acteurs institutionnels, associatifs et scolaires.

Les résultats espérés sont une consolidation de la dynamique locale en place autour de projet et d'outils concrets ainsi qu'un recul par rapport à des projets de recherche et d'expérimentation.

Pour plus d'informations :

J.-F. Lopez, chargé de mission biodiversité :
 jf.lopez@parcdesbauges.com / 04 79 54 97 55
 P. Paccard, chargé de mission forêt :
 p.paccard@parcdesbauges.com / 04 79 54 97 78



Figure 1 : paysage forestier des Bauges
 Photographie : Coulon Vital

Axe 1.2 : Comprendre les interactions entre biodiversité et pratiques agricoles ou forestières**P 2****Action 3 : Favoriser les échanges et retours sur expérience autour des diagnostics biodiversité et des mesures agro-environnementales au sein des exploitations agricoles et forestières**

Porteur de l'action : Chambre d'Agriculture - CRPF - GEDEF (Groupement d'Etudes et de Développement pour l'Economie Forestière) - Association Hommes et Territoires - Réseau Nature Centre	Public visé : Agriculteurs - Forestiers
Contexte : Les agriculteurs et les forestiers jouent un rôle essentiel dans la connaissance et le fonctionnement de la biodiversité. Il est donc important de mobiliser ces acteurs en les incitant à partager leurs connaissances et leurs expériences sur la biodiversité. Les diagnostics de biodiversité sont des outils intéressants pour entamer ce type de réflexion.	
Description et objectifs : Sur la base du volontariat, agriculteurs et forestiers pourront faire réaliser des diagnostics de biodiversité sur leurs parcelles. Ces diagnostics visent à établir des préconisations de pratiques favorables pour la biodiversité présente sur les exploitations. L'objectif de cette action est de favoriser l'émergence de ces préconisations au sein des communautés agricoles et forestières et de créer une discussion entre les professionnels de ces secteurs sur les impacts écologiques, économiques et sociaux de ces préconisations. Un échange sur les contraintes et apports des mesures agro-environnementales est également recherché. Il est particulièrement important que les enjeux écologiques ne soient pas déconnectés des enjeux et contraintes liés au fonctionnement technique et économique des exploitations.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Sous-trame des autres boisements et toutes les sous-trames via leur lien avec la matrice paysagère agricole	

Vocabulaire :

Diagnostic de biodiversité : Outil d'évaluation de la biodiversité sur les exploitations qui vise à permettre l'appropriation par l'exploitant des milieux et espèces présentes sur ses parcelles. Ces diagnostics permettent la mise en place d'actions préservant la biodiversité et améliorant la qualité de l'eau ou du sol de l'exploitation. L'exploitant bénéficie d'un inventaire de la biodiversité présente sur ses parcelles et d'une analyse de la fonctionnalité des écosystèmes. Une restitution permet d'échanger avec l'agriculteur/le forestier sur le choix de mesures de gestion adaptées. Un conseil à la mise en œuvre est également apporté. Cette démarche est réalisée sur la base stricte du volontariat.

Mesures agro-environnementales (MAE) : Ces mesures sont destinées à promouvoir une gestion respectueuse de l'environnement : qualité de l'eau, biodiversité animale et végétale, paysage et sol. S'il le souhaite, l'exploitant peut bénéficier de compensation des surcoûts liés à l'introduction de ce type de mesures dans son plan de gestion. Suite à la réforme de la PAC 2014, les MAET (Mesures agro-environnementales territorialisées) deviendront à partir de 2015 des MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) fonctionnant sur un système et des conditions légèrement différents.

Mise en œuvre de l'action :

Cette action est mise en œuvre dans le cadre de diagnostics de biodiversité. Des agriculteurs ou forestiers volontaires seront réunis en petits groupes pour échanger sur la biodiversité identifiée au sein de leurs parcelles et sur les actions ou MAE mises en œuvre. C'est aussi l'occasion de mieux comprendre comment la gestion des espaces agricoles et forestiers influe (positivement ou négativement) sur la biodiversité. La présence d'un conseiller permettra à chacun de comprendre quels sont les facteurs de réussite de certaines actions. En retour les agriculteurs ou forestiers pourront exprimer les avantages ou inconvénients qu'ils ont identifiés suite à la mise en œuvre des mesures. A partir de cette réflexion des pistes d'amélioration pourront être élaborées conjointement.

Afin d'encourager la participation des agriculteurs et des forestiers à la démarche, les groupes de volontaires pourront présenter leurs projets et leurs actions lors de rencontres plus larges regroupant une plus grande part des professionnels du milieu. Ils pourront ainsi valoriser leur travail et peut-être inciter les personnes présentes à s'investir eux-mêmes dans ces démarches de diagnostic biodiversité ou MAE. La présence du conseiller permettra de répondre aux questions posées par l'assistance sur ces démarches et leurs avantages.

Un programme de rencontres devra être établi en fonction des contraintes de travail des principaux intéressés et si possible à proximité de leur exploitation. Il est important de communiquer sur le caractère volontaire de la démarche. Par ailleurs, une communication synthétisant les échanges devra également être faite en lien avec la Chambre d'Agriculture et le CRPF. Elle permettra de diffuser les connaissances et ainsi de favoriser l'adoption de mesures favorables à la biodiversité et l'environnement par le plus grand nombre.

Critères d'évaluation :

Il sera intéressant de suivre le nombre d'agriculteurs et forestiers qui s'inscrivent dans la démarche et l'évolution du nombre de diagnostics biodiversité engagés suite à cette démarche.

Opportunités :

* Les diagnostics de biodiversité sont une des priorités au sein des contrats de Pays.

Difficultés :

* Mobilisation des agriculteurs et forestiers
* Intérêt de la démarche difficile à percevoir
* Retour sur investissements (temps passé, coûts et contraintes) marginal

Partenaires techniques potentiels :

* Associations ou bureaux d'études naturalistes (Sologne Nature Environnement, Loiret Nature Environnement, ...)
* Association "Hommes et Territoires"
* Région Centre
* Chambre d'Agriculture
* Fédération de chasseurs
* ONCFS, ONF, CRPF

Partenaires financiers potentiels :

* Conseil Régional du Centre

Budget :

Animation et communication autour des diagnostics de biodiversité : mobilisation d'un animateur pour une 10aine de demi-journées d'échanges par an (~10 000/ 15 000 €) et publication d'un article sur le site internet de la Chambre d'Agriculture.
Les diagnostics de biodiversité se déroulent sur 3 à 5 jours par exploitation soit environ 2 000 à 4 000 €.

Échéances :

Les présentations plus larges pourront commencer dès 2015 avec des volontaires déjà engagés dans ce type de démarche.
Les réunions d'échanges en comité plus restreint pourront commencer un à deux ans après la réalisation des diagnostics et la mise en œuvre des mesures.

Exemple de mise en œuvre :

La coopérative agricole de Boisseaux (28 et 45)

En 2010, cette coopérative entreprend une démarche de développement durable. L'objectif de cette démarche est de montrer qu'il est possible de concilier activité agricole et équilibres écologiques. La démarche, initiée avec l'association Hommes et Territoires, se déroule en trois phases.

La première phase consiste en un diagnostic à l'échelle du territoire du réseau écologique. Cela passe par une cartographie du réseau et des suivis naturalistes.

La seconde phase est une action de sensibilisation auprès des agriculteurs. Elle porte sur la biodiversité, les bordures de champs et les sciences participatives. Des diagnostics sont réalisés et permettent aux exploitants d'obtenir des conseils sur les aménagements et les pratiques. En parallèle des sorties de suivis ornithologiques ou la construction de nichoirs sont proposées dans le cadre d'ateliers.

La dernière phase est de permettre aux exploitants de faire le suivi de la biodiversité via un observatoire agricole de la biodiversité.

L'exemple présenté ici est un peu atypique dans le sens où il s'agit d'une coopérative. Généralement, le diagnostic se passe à l'échelle d'une exploitation (sur une 100aine d'hectares).



Figure 1 : Le patrimoine écologique et agricole sur le territoire de la coopérative
Source : C. Le Bris



Figure 2 : Animation de suivi de l'occupation d'un hôtel à insectes
Source : C. Le Bris

Axe 1.2 : Comprendre les interactions entre biodiversité et pratiques agricoles ou forestières**P 1****Action 4 : Encourager les échanges et l'amélioration des connaissances sur les espèces et leurs interactions avec les pratiques agricoles ou forestières**

Porteur de l'action : Chambre d'Agriculture - CRPF - Association Hommes et Territoires - Associations	Public visé : Grand Public - Agriculteurs - Forestiers
Contexte : Les interactions entre pratiques agricoles ou forestières et biodiversité sont nombreuses et complexes. A la fois les pratiques ont un impact non négligeable (aussi positif que négatif) sur la biodiversité et la biodiversité influe également de façon non négligeable sur la productivité agricole par exemple. Il est donc nécessaire de connaître les espèces animales et végétales qui nous entourent pour agir au mieux : comprendre comment ces espèces agissent et façonnent le milieu dans lequel elles évoluent ; comment elles impactent les activités humaines ; comment les activités humaines impactent ces espèces et le milieu, etc.	
Description et objectifs : Il s'agit d'améliorer les connaissances sur la biodiversité et sur l'interaction entre pratiques agricoles ou forestières et biodiversité. L'implication des agriculteurs et des forestiers est envisagée à deux niveaux : participation aux formations proposées et transmission de leur savoir au grand public.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Sous-trame des autres boisements et toutes les sous-trames via leur lien avec la matrice paysagère agricole	

Mise en œuvre de l'action :
Dans un premier temps il est nécessaire de faire une synthèse des formations existantes et de celles qui en particulier s'intéressent aux liens entre pratiques et biodiversité. A partir de cette synthèse, il conviendra de sélectionner les plus pertinentes et de les valoriser auprès des professionnels et particuliers. Il pourra également être mis en place une offre complémentaire de formations. Dans un second temps, il faudra encourager les échanges entre agriculteurs, forestiers et grand public avec une mise en avant des bienfaits des pratiques pour la conservation des espèces. Pour cela des journées d'accueil du public pourraient être organisées sur les exploitations avec présentation des mesures engagées.
Critères d'évaluation :
Il sera important de suivre l'évolution du nombre de personnes participant aux formations proposées ainsi que le taux de personnes formées.

Opportunités :	Difficultés :
* Demande d'approfondissement des connaissances sur la biodiversité * Volonté de valorisation des activités agricoles et forestières auprès de la population	* Mobilisation des acteurs * Juger de la qualité d'une formation sans l'avoir suivie
Partenaires techniques potentiels :	Partenaires financiers potentiels :
* Associations ou bureaux d'études naturalistes (Sologne Nature Environnement, Loiret Nature Environnement, ...) * ONF * Chambre d'agriculture * CRPF * Association Hommes et Territoires	* Chambre d'agriculture * CRPF * Conseil Régional du Centre
Budget :	Échéances :
Coût des formations identifiées : dépend de la formation, de sa durée, de son niveau de précision... (coût approximatif d'une formation : 100 à 300 € par jour et par personne). Un animateur naturaliste pour l'organisation des portes ouvertes avec les agriculteurs et forestiers (possibilité de grouper avec l'animateur de l'action 3) : 5 jours par an (entre 3 000 et 5 000 € par an)	Listing et synthèse des formations lors de la première année Proposer une à deux sessions de formation par an à partir de 2016 Organiser une à deux opérations portes ouvertes au sein des exploitations par an à partir de 2016

Exemple de mise en œuvre :

Les chambres d'agriculture proposent des formations thématiques sur la biodiversité et l'agriculture. On peut y aborder les questions des auxiliaires de cultures, de la gestion des bordures de champs... La Chambre d'agriculture du Loiret propose également d'intégrer l'influence de la vie du sol dans les travaux agricoles.



Le programme bienvenue à la ferme en Région Centre permet à des agriculteurs de proposer la valorisation de leur production auprès de la population. Ces temps d'accueil sont également l'occasion de partager sur les pratiques agricoles et la biodiversité spécifique du milieu agricole.



Axe 2.1 : Assurer la continuité écologique des milieux forestiers**P 2****Action 5 :****Améliorer les continuités forestières entre la forêt d'Orléans et la Sologne**

Porteur de l'action : Pays Sologne Val Sud - Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire - Communes - Communautés de communes - Agriculteurs - Propriétaires foncières - SIBL (Syndicat intercommunal du bassin du Loiret)	Public visé : Gestionnaires - Grand public - Propriétaires foncières
Contexte : Le maintien des continuités forestières entre les différents massifs est important pour permettre la circulation des espèces forestières et particulièrement celle de la petite faune. Cette continuité peut également être propice à une mise en valeur paysagère et touristique. On assiste par ailleurs à un développement important le long de la Loire à l'est d'Orléans, aussi bien au nord (D2060 et D960) qu'au sud (D951) de la Loire. L'apparition d'une continuité urbaine sur ces deux axes (phénomène de conurbation) viendrait limiter les potentiels de circulation de la faune entre la Sologne et la forêt d'Orléans.	
Description et objectifs : Il s'agit de mettre en place un programme de restauration et/ou préservation des continuités forestières entre les deux massifs. La multifonctionnalité des continuités écologiques, en particulier concernant les enjeux touristiques, permettra d'en assurer leur pérennité.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Sous-trame des autres boisements	

Vocabulaire :

Corridor multifonctionnel : il s'agit d'une zone propice au déplacement des espèces entre deux réservoirs de biodiversité qui permet également une mise en valeur du territoire sur les plans économique, touristique ou paysager.

Conurbation : urbanisation qui conduit à la fusion de deux entités urbaines qui étaient autrefois distinctes

Mise en œuvre de l'action :

Deux secteurs prioritaires ont été identifiés dans le cadre de l'étude :

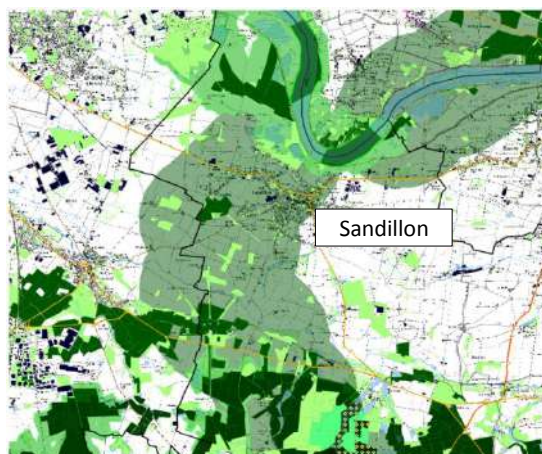
Le premier secteur est situé sur les communes de Sully-sur-Loire, Saint-Benoit-sur-Loire, Germigny-des-Prés et Chateaufort-sur-Loire.

Sur ce secteur, un corridor diffus est identifié le long de la Loire. Compte-tenu des enjeux de préservation de cet espace et du caractère touristique sur la zone, l'implantation d'un sentier arboré mettant en valeur le patrimoine forestier, la gestion forestière et la biodiversité semble être intéressante. Pour cela, il sera nécessaire de réaliser des études amonts intégrant le maintien de la fonctionnalité écologique du corridor. Dans une deuxième phase, il s'agira de réaliser la maîtrise d'œuvre en veillant à ne pas perturber les écosystèmes en place. Enfin il conviendra de définir un programme de gestion du sentier : entretien écologique, remise en état, etc. L'ensemble du projet et les différents éléments qui le composent, visent avant tout à pérenniser la continuité écologique. Il est donc primordial de s'assurer à chaque étape que les aménagements ne dégraderont pas la fonctionnalité écologique du corridor.



Le second secteur se situe à l'ouest de la commune de Sandillon.

Ce secteur présente des habitats potentiels morcelés qu'il convient de préserver, voire de renforcer. Ainsi, un programme de soutien financier à la restauration ou création d'éléments boisés tels que bosquets ou haies répond aux besoins du secteur. La personne en charge de ce programme (au sein du Pays Sologne Val Sud, en lien avec l'agglomération d'Orléans) analysera les demandes d'aide et attribuera les enveloppes aux projets éligibles. Elle servira également de relais entre propriétaires foncières et partenaires techniques.



Critères d'évaluation :

Il serait intéressant de suivre l'évolution des échanges de faune entre les deux massifs, ainsi que le nombre de projets de restauration financés pour le corridor de Sandillon ou encore le nombre de mètres linéaires de "sentier boisé" aménagés.

Opportunités :

- * Le Val de Loire possède un fort potentiel touristique avec notamment la pratique de la randonnée pédestre et cycliste.
- * Corridor à l'ouest de Sandillon identifié dans le SRCE.

Difficultés :

- * Coordination des programmes et des travaux
- * Variété des propriétaires fonciers
- * Identification des maîtres d'ouvrage
- * Nombreuse études à réaliser pour atteindre l'objectif

Partenaires techniques potentiels :

- * Associations ou bureaux d'études naturalistes (Sologne Nature Environnement, Loiret Nature Environnement, ...)
- * ONF
- * Chambre d'Agriculture du Loiret
- * CAUE
- * Fédérations des chasseurs

Partenaires financiers potentiels :

- * Conseil Régional du Centre
- * Collectivités locales
- * SAGE du Val-Dhuy-Loiret

Budget :

Secteur 1 : budget important lié aux études amonts et expertises, à la maîtrise d'œuvre, etc. Travaux : les coûts varient fortement en fonction du type de sentier et des aménagements envisagés

Secteur 2 : Chargé de la gestion du programme au sein du Pays Sologne Val Sud (2-3 semaines par an)
Une opération de plantation de haies dans l'Orne a estimé le coût de plantation à 20 € le mètre linéaire TTC

Échéances :

Secteur 1 : Etudes amonts et définition précise du projet : 2015 - 2018 puis début des travaux. Sentier accessible à partir de 2020.
Entretien : selon aménagements

Secteur 2 : Programme de financement pouvant être mis en place dès la première année. A renouveler tous les ans.

Exemple de mise en œuvre :

La Trame Verte et Bleue de la Communauté urbaine d'Arras (62)

La Trame Verte et Bleue mise en œuvre sur la communauté urbaine d'Arras vise en particulier à être une Trame Verte et Bleue multifonctionnelle. Parmi les actions mises en œuvre, la "promenade des 8 jardins" devant permettre de concilier à la fois amélioration du maillage écologique et constitution d'espaces de promenade et de détente est en cours de réalisation. Comme autre exemple, le site de la Bassure est une zone d'expansion des crues où ont été recréés plusieurs îlots permettant d'accueillir différents types d'activités : jardins familiaux, pâturage extensif, etc.

Pour plus d'informations :

http://www.cerdd.org/IMG/pdf/fichefinale_cua_.pdf



Intégration paysagère par l'implantation de haies dans le Pays Sancerre Sologne

Le Pays Sancerre Sologne est partenaire financier d'une opération de valorisation des paysages. En partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Cher, il finance la réimplantation de haies en parcelles agricoles. L'intérêt écologique n'est pas le premier argument de l'opération. En dehors du maintien de corridor et de l'accueil d'auxiliaires précieux pour les cultures, les haies permettent la production de bois énergie, valorisent le paysage et préviennent de la formation de congères de neige le long des fossés ainsi que du ruissellement érodant les terres agricoles.

Pour plus d'informations :

http://www.centre.chambagri.fr/fileadmin/documents/CRA_Centre/Developpement/Developpement_local/Pays_Sancerre-Sologne.pdf



Figure 1 : les acteurs du territoire se mobilisent pour la création de haies

Source : Chambre d'agriculture du Centre

Axe 2.1 : Assurer la continuité écologique des milieux forestiers

P 1

Action 6 : Etudier la mise en place d'un corridor écologique pour la petite faune entre le bois de Bucy et la forêt d'Orléans

Porteur de l'action : Communes - Communautés de communes - Gestionnaire d'autoroutes - Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire - Pays Loire Beauce - Agglomération Orléans Val de Loire - Propriétaires fonciers

Public visé : Gestionnaires - Aménageurs

Contexte : Le Bois de Bucy est isolé du reste du Massif d'Orléans. Cette situation est liée à la présence d'importants axes de communication (autoroute A10, route nationale N20, voie ferrée Paris Orléans) qui fragmentent le paysage et limitent la progression des espèces, notamment pour la petite faune.



Figure 1 : Mouvements de la faune au nord-est d'Orléans (années 90 à 2000). Les mouvements transversaux ont considérablement régressé depuis les années 90.

Description et objectifs : Cette action vise à rétablir une continuité entre les deux entités forestières pour permettre le passage des espèces. Compte tenu de la petitesse du bois de Bucy et des enjeux agricoles à l'ouest de ce dernier, la récréation de corridor envisagée concerne la petite faune.

Sous-trame(s) concernée(s) : Sous-trame des autres boisements

Vocabulaire :

Petite faune : Sont considérés comme appartenant à la "petite faune" les insectes et les petits mammifères ainsi que les reptiles et les amphibiens. Il s'agit principalement d'espèces se déplaçant à même le sol.

Point de franchissement : Site équipé d'un ouvrage qui permet à la faune de franchir un obstacle en toute sécurité.

Mise en œuvre de l'action :

Préalables :

Cette étude requiert un travail concerté des communes. La mise en place d'un comité de pilotage intégrant des représentants de chaque territoire concerné est indispensable pour mener à bien cette action.

Identification des points de passage :

Dans un premier temps, les communes concernées devront faire une étude recensant les points de franchissement potentiels existants et qualifier leur niveau de fonctionnalité : fonctionnel ou à restaurer. En parallèle, les communes lanceront une étude naturaliste pour déterminer quels seraient les tracés de corridor les plus propices au passage des espèces visées. Cette deuxième étude devra également intégrer les ouvrages existants dans un souci de réduction des coûts d'aménagement.

Etude comparative de solutions techniques :

Dans un second temps, il faudra lancer une étude comparative des solutions techniques pour le franchissement des axes de communication, mettant notamment en avant les coûts de mise en œuvre. Les différentes options d'aménagement devront intégrer la prévention du déplacement du gros gibier. Un travail en partenariat avec les sociétés ou organismes exploitant les axes de communication est également indispensable.

Mise en œuvre des solutions optimales :

La maîtrise d'œuvre pour le rétablissement de la continuité forestière interviendra dans un troisième temps. Les personnes en charge du dossier devront trouver un (des) prestataire(s) pour la réalisation des ouvrages et s'assurer du bon déroulement des actes de maîtrise d'œuvre. Il faudra également prévoir un temps de recherche de partenariats financiers spécifiques de cette phase.

Critères d'évaluation :

Une fois les continuités rétablies, un suivi de la fréquentation des passages et donc des échanges entre les populations des deux massifs boisés sera pertinent.

Opportunités : * Mesure de réduction des impacts des axes de communication sur le milieu naturel * Documents techniques existants sur le sujet (http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/upload/doc_telechargement/grandes/Passages_a_faune_J.Carsignol.pdf)	Difficultés : * Spectre des espèces visées * Nombre d'acteurs concernés
Partenaires techniques potentiels : * Associations ou bureaux d'études naturalistes (Sologne Nature Environnement, Loiret Nature Environnement, ...) * Cofiroute * SNCF / RFF * Conseil Général * ONCFS * Chambre d'agriculture	Partenaires financiers potentiels : * Conseil Régional du Centre * Conseil Général du Loiret Exemple de financement d'un crapauduc dans la Marne : - Agence de l'Eau Seine Normandie : 60% - FEDER : 20% - Conseil Général de la Marne : 20% Cf. autres exemples ci-dessous
Budget : Etudes et expertises, animation, concertation Travaux : variable selon les ouvrages : de 3 k€/m pour une buse simple à 700 k€ pour un passage inférieur mixte. Les passages supérieurs peuvent atteindre 2 300 k€.	Échéances : Etudes amont : 3 ans Maîtrise d'œuvre : 1 à 2 ans (en fonction de la complexité et du nombre d'ouvrages envisagés) Gestion : annuelle

Exemple de mise en œuvre :

Passage à petite faune à Bonnefamille (38)

Un passage à petite faune conçu pour les amphibiens et les petits mammifères a été installé en dessous d'une route. L'ouvrage se compose de caniveaux situés de part et d'autre de la route qui conduisent les animaux jusqu'aux tunnels. Ces derniers leur assurent une traversée en toute sécurité. Les passages ont été installés à distance régulière sur un secteur jugé pertinent.

Financements :

FEDER : 50%

Région Rhône-Alpes : 25%

Conseil Général de l'Isère : 25%

Des crapauducs pour le passage de la petite faune à La Flèche (72)

L'installation de crapauducs sous une route très fréquentée devrait réduire la mortalité des amphibiens mais également de nombre de petits mammifères qui empruntent également les passages. Il s'agit de petits tunnels en béton polymère résistants au gel et au passage de véhicule lourd qui ont été implantés sous la chaussée.

Financements :

État : 60% (via un contrat Natura 2000)

Conseil Régional des Pays de la Loire : 40%

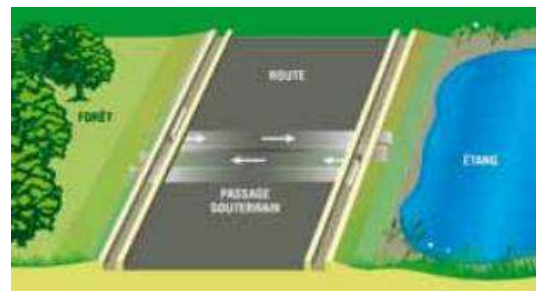


Figure 2 : exemple de passage à petite faune

Source : <http://www.isere-drac-romanche.fr/IMG/pdf/Lettre-d-information-N-1.pdf>



Figure 3 : élément du tunnel qui sert au passage de la faune

Source : <http://www.batiweb.com>

Axe 2.1 : Assurer la continuité écologique des milieux forestiers

P3

Action 7 :

Encourager la certification PEFC des forêts

Porteur de l'action : CRPF	Public visé : Propriétaires forestiers - Acteurs des filières du bois
Contexte : La conservation des continuités forestières nécessite la préservation des espaces forestiers mais également une gestion durable de ces espaces. La certification permet de valoriser économiquement cette gestion.	
Description et objectifs : Cette action vise à faire connaître la certification PEFC auprès des forestiers et ainsi à les inciter à adhérer à cette démarche. La certification permet d'assurer une gestion durable de la forêt et de valoriser ses produits.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Sous-trame des autres boisements	

Vocabulaire :

Certification PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification (Programme de reconnaissance des certifications forestières), reconnue à l'échelle planétaire. Elle reconnaît la gestion durable des forêts et permet la valorisation de la production auprès des distributeurs et fabricants. L'ambition affichée de PEFC est "d'assurer un accès pérenne à la ressource indispensable qu'est le bois, en garantissant le respect de ceux qui possèdent et travaillent dans les forêts, et en préservant la biodiversité qui leur est propre."

Mise en œuvre de l'action :

La personne en charge de la certification PEFC devra proposer un outil de communication directe adapté aux propriétaires forestiers (privés notamment) qui mette en avant l'ensemble des avantages de la certification PEFC et qui présente l'ensemble de la démarche de certification. En outre, cette personne devra être en mesure de répondre à l'ensemble des interrogations des forestiers concernant la certification. Un accompagnement dans le montage des dossiers de certification pourra être proposé.

Critères d'évaluation :

Le suivi du nombre de certification est intéressant.

Opportunités :

* Le CRPF d'Ile-de-France et du Centre promeut déjà sur son site Internet cette certification et l'argumentaire à valoriser auprès des forestiers est d'ores et déjà établi. Pour plus d'informations : <http://www.crfp.fr/ifc/certi.php>

Difficultés :

* Toucher l'ensemble des propriétaires privés
* Faire évoluer les pratiques

Partenaires techniques potentiels :

* CRPF
* PEFC Ouest (<http://www.pefc-france.org/>)

Partenaires financiers potentiels :

* CRPF
* PEFC Ouest

Budget :

Campagne de communication

Échéances :

Action pouvant être mise en œuvre dès 2015

Exemple de mise en œuvre :

De nombreux articles de presse mettent en avant la certification PEFC (Figure 1).

En PACA, comme en Ile de France, une plaquette de communication spéciale a été élaborée en 2011 pour cibler les propriétaires privés (Figure 2).

De nombreux témoignages d'adhésion sont disponibles sur le site <http://www.pefc-france.org>



Figure 1



Figure 2

Axe 2.2 : Assurer la continuité écologique des milieux ouverts et agricoles**P 3****Action 8 : Lancer un appel à projet "Solutions innovantes pour le maintien d'espaces ouverts en Sologne"**

Porteur de l'action : Pays Sologne Val Sud	Public visé : Entrepreneurs
Contexte : La Sologne fait face à une fermeture de ses milieux ouverts du fait, notamment, de la déprise agricole qui a touché le secteur. Il en résulte des terrains qui se reboisent progressivement car ils sont inexploités.	
Description et objectifs : Cette action vise à apporter un soutien financier pour tester des solutions innovantes de maintien des espaces ouverts : production, gestion, activités touristiques, etc. L'installation d'activités sur ces parcelles permettra de maintenir les milieux ouverts, tout en les valorisant sur le plan économique.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Sous-trame des milieux ouverts	

Vocabulaire :
Mise en œuvre de l'action : Préparation de l'appel à projets La personne en charge de cette action devra rédiger l'appel à projets. Cet appel à projets vise à sélectionner des projets de toutes natures permettant l'ouverture du milieu forestier et le maintien de ces espaces ouverts. Il devra indiquer les conditions de sélection des projets : * l'efficacité de la mesure : le projet s'accompagne effectivement d'une ouverture du milieu forestier, de la restauration ou du maintien de milieux ouverts en Sologne. * la pérennité de la mesure : le projet proposé permet de pérenniser ces espaces ouverts. Les projets entraînant une ouverture ponctuelle seulement du milieu ne seront pas éligibles. * la viabilité économique du projet sur le long terme : les financements pourvus par l'appel à projet ont vocation à permettre l'installation d'une activité qui, par la suite, doit pouvoir garantir de son autosuffisance financière. Sauf exception, le maintien d'une activité ne sera pas financé par cet appel à projet, seuls le sont les investissements liés à son installation, sa diversification ou sa croissance. D'autres critères peuvent intervenir dans la sélection des projets : la qualité écologique des espaces ouverts qui seront créés, le suivi de la biodiversité du site, la capacité financière du porteur de projet à mener à terme son projet, les actions de communications envisagées sur le projet et la biodiversité du site, etc. Il est également important de mentionner la durée de l'appel à projet et de laisser un délai de réponse suffisamment long pour permettre aux porteurs de projets de constituer leur dossier. Sélection et lancement des projets : Un comité devra être réuni pour faire la sélection des projets pertinents. Il conviendra alors d'étudier attentivement les différents dossiers proposés. Une analyse multicritères pourra être mise en place pour la comparaison des différentes candidatures. Le lancement des projets sera l'occasion de communiquer auprès de la population sur la mise en place de ces projets. Suivi des projets et communication : Des entretiens avec les porteurs de projet seront à prévoir au cours de la durée des expérimentations. Ils seront l'occasion de faire un bilan sur l'évolution de l'expérimentation ainsi que sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrées. Cet appel à projets est un excellent outil de communication pour mettre en avant la volonté du Pays d'agir en faveur de la biodiversité et des espaces ouverts. Assurer la communication via des publications dans les journaux locaux et donner la possibilité au grand public de comprendre les projets est un réel plus dans la mise en œuvre de cette action. Critères d'évaluation : Il pourra être intéressant de suivre le nombre de projet subventionnés, ainsi que le montant des subventions accordées.

Opportunités :	Difficultés :
* Terrains disponibles et volonté de les valoriser * Recherche de méthodes de valorisation des terrains	* Maintien d'une dynamique sur le long terme

Partenaires techniques potentiels : * Associations ou bureaux d'études naturalistes (Sologne Nature Environnement, Loiret Nature Environnement, ...) * Zone Natura 2000 Sologne * Région Centre * Observatoire Régional de la Biodiversité * Chambre d'agriculture	Partenaires financiers potentiels : * Pays Sologne Val Sud * Conseil Régional du Centre * Programme Life 2014 - 2020 * Part autofinancée par les porteurs de projet
Budget : * 10% d'un ETP au sein du Pays Sologne Val Sud * Subventions apportées aux projets : montant à définir par le Pays	Échéances : 2015 : rédaction et lancement de l'appel à projet 2016 : sélection et lancement des projets Années suivantes : suivi des projets et communication

Exemple de mise en œuvre :

Le 29 mars 2013, la Ville de Paris en association avec le Paris Région Lab lance l'appel à projets "Végétalisations Innovantes". Il a vocation à soutenir des projets en lien avec la biodiversité, l'agriculture urbaine ou encore l'adaptation au changement climatique. Cet appel à projets propose à des entrepreneurs de tester leurs prototypes dans l'espace public pour une durée maximale de trois ans.



Figure 1 : partenariat Mairie de Paris - ParisRégionLab

30 projets ont été sélectionnés. Ils bénéficient d'un territoire d'accueil qui peut être un espace public, un quartier, un immeuble, d'anciennes usines de production, etc.). Les entrepreneurs doivent être indépendants financièrement et les projets intégralement démontable à l'issue de la période de test.

Le Paris Région Lab s'est chargé de la rédaction du cahier des charges et de la coordination de l'appel à projets. Il a également assuré la mise en relation entre les porteurs de projets et les territoires d'accueil et gère le suivi du déploiement des projets.

Outils de communication puissants pour afficher la volonté de la Ville de Paris de s'engager dans la transition écologique, les projets ont été mis à l'honneur dans le cadre de la Foire de Paris qui s'est tenue du 30 avril au 11 mai 2014. Ils sont également évoqués à l'occasion d'événements tels que Journée du Développement Durable.

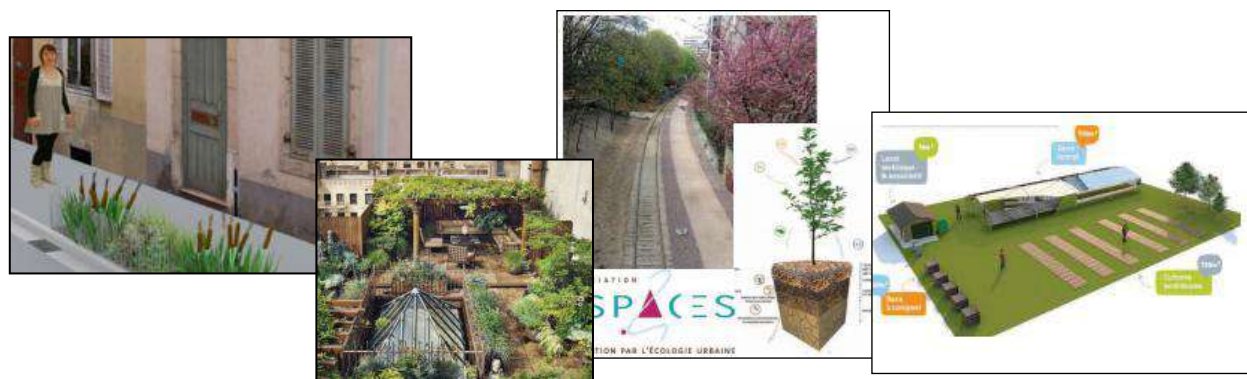


Figure 2 (de gauche à droite) : Végétalisation en pied d'immeuble (Bocage Urbain) - Un potager bio-urbain sur toit (EAT Eau Air Terre) - Restauration de friches urbaines (Folies d'humus) - Une ferme maraîchère bio qui récupère les déchets organiques (V'île fertile)

Sources : <http://www.parisregionlab.com/sites/default/files/Document%20de%20synthese%20Vegetalisations%20Innovantes.pdf>

Pour tous renseignements complémentaires : site Internet du Paris Région Lab (www.parisregionlab.com) ou site Internet de la Ville de Paris

Contact : Camille de Solages - camille.desolages@parisregionlab.com - 07 63 10 23 72

Axe 2.2 : Assurer la continuité écologique des milieux ouverts et agricoles**P 2****Action 9 : Récréer des espaces végétalisés ouverts, agricoles ou non, dans les anciennes carrières**

Porteur de l'action : Pays - Communes - Communautés de communes - Associations	Public visé : Gestionnaires - Agriculteurs
Contexte : Les anciennes carrières sont des espaces souvent délaissés qui s'enfrichent. L'objectif est de donner une nouvelle fonction à ces espaces : production agricole, espace de loisirs, refuge écologique... Depuis les années 1990, les ouvertures de carrières sont de plus en plus réglementée avec une obligation de remise en état relativement bien encadrée. Les carrières visées ici constituent principalement de carrières datant d'avant les années 90.	
Description et objectifs : Il s'agit de mettre en place un programme de restauration des anciennes carrières pour recréer des habitats, offrir des espaces de loisirs ou permettre la mise en place de nouvelles cultures.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Sous-trame des milieux ouverts	

Vocabulaire :
Carrières : sites d'extraction de matériaux de construction tels que la pierre, le sable ou différents minéraux
Mise en œuvre de l'action : L'ensemble de l'action pourra être menée en lien avec le SDC (Schéma Départemental des Carrières) de 2013 qui gouverne tout ce qui se passe sur les carrières, qu'elles soient existantes, passées ou à venir. Dans un premier temps, il faut recenser les espaces qui pourraient être réhabilités : recensement des carrières en cours d'exploitation ou fermées présentant un intérêt particulier (enjeux écologiques, espaces agricoles ou zones urbaines à proximité...). Ensuite, en fonction de la demande, il s'agit de recréer des espaces avec des vocations particulières : * habitats si proximité avec des réservoirs de biodiversité ou position stratégique au sein d'un corridor * agriculture si sol de qualité suffisante pour le permettre * espaces de tourisme (base de loisirs nautiques par exemple) si demande et taille suffisante * etc . Pour cela, il faudra rechercher des partenaires spécifiques et des financements à chaque projet de restauration. Un suivi spécifique des projets est également à prévoir.
Critères d'évaluation : Il serait intéressant de suivre le nombre de carrières ayant été identifiées et le nombre d'entre elles faisant l'objet d'un projet de restauration

Opportunités : * Volonté de revaloriser ces espaces	Difficultés : * Coordination des différents projets sur le territoire * Financements
Partenaires techniques potentiels : * Associations ou bureaux d'études naturalistes (Sologne Nature Environnement, Loiret Nature Environnement, ...) * Office du tourisme * Agriculteurs * UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) * Carriers	Partenaires financiers potentiels : * Conseil Régional du Centre * Conseil Général du Loiret * Pays * Investissements privés
Budget : * Création d'une base de données des espaces à réhabiliter et mise à jour en fonction des projets * Expertise et maîtrise d'œuvre * Selon les projets qui seront mis en place, le chiffrage des travaux n'est pas quantifiable	Échéances : Identification des projets potentiels : 2015 -2016 Mise en œuvre des projets de restauration : sans échéance globale, au cas par cas

Exemple de mise en œuvre :

Restauration des lacs de Grigny et de Viry-Châtillon (91)

Ces deux lacs sont situés sur d'anciennes carrières de sables dont l'exploitation a cessé dans les années 1960. Ils ont été fortement affectés par la pression foncière et la pollution urbaine.

Entre 2004 et 2010, ils font l'objet d'aménagement de grandes envergures pour restaurer leur qualité écologique. cinq hectares des 100 disponibles ont été aménagés en roselière de faibles profondeur et un travail important de restructuration des berges a été mené.

Pour plus d'information : Communauté d'agglomération des lacs de l'Essonne (91) : Karine Le BIHAN : 01 69 84 38 00 - accueil@leslacsdelessonne.fr



©Karine le Bihan



Axe 2.3 : Assurer la continuité écologique des cours d'eau et milieux humides**P 2****Action 10 : Améliorer la perméabilité du canal d'Orléans pour favoriser le déplacement des espèces aquatiques et terrestres**

Porteur de l'action : Syndicat Mixte de gestion du Canal d'Orléans, Conseil Général du Loiret	Public visé : Gestionnaires
Contexte : Le canal d'Orléans est un ouvrage presque entièrement artificialisé, qui présente un grand nombre de seuils utiles à son maintien en eau et à la conservation du potentiel de navigation du canal. Malgré la végétalisation d'une majorité des berges du canal, les pentes sont très abruptes provoquant une plus forte mortalité des espèces souhaitant traverser le canal ou s'y abreuver. Si le canal est un élément de discontinuité écologique, il est également représenté également un corridor écologique pour de nombreuses espèces qui longent ses berges. Un projet s'appuyant sur des techniques de génie écologique est actuellement en cours pour renforcer les berges face à l'érosion et ainsi préserver cette continuité.	
Description et objectifs : Un travail sur les berges et sur les seuils du canal peut permettre de réduire la mortalité d'espèces due au franchissement du canal. De nombreux projets sont en cours notamment sur les berges pour les rendre plus naturelles et ainsi faciliter le franchissement de l'ouvrage. Il s'agit dans cette action de continuer la mise en œuvre de telle restauration et d'entamer une réflexion plus approfondie sur la perméabilité du canal.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Sous-trame des cours d'eau, sous-trame des boisements humides et sous-trame des autres boisements	

Vocabulaire : Restauration écologique : processus permettant de restaurer les écosystèmes suite à une dégradation ou une destruction. Dans le cas présent, il peut s'agir de recréer des berges "naturelles" végétalisées. Bief : portion de canal ou de rivière située entre deux ouvrages (barrages et écluses) Palplanche : élément de défense de la berge profilé en bois, béton armé ou métal. Elles sont enfoncées dans le sol et forment un ensemble jointif appelé rideau de palplanches qui retient la terre et assure l'étanchéité.
Mise en œuvre de l'action : Dans un premier temps, la personne en charge de cette action devra recenser les actions mises en œuvre sur le canal. Elle devra ensuite définir les programmes à poursuivre. La renaturation de berges ou l'implantation de dispositifs pour l'amélioration de la perméabilité du canal aux espèces terrestres requiert de réaliser des diagnostics concernant le déplacement des animaux avec un partenaire naturaliste. Ces diagnostics permettent de prioriser les actions en fonction du passage des espèces. Il convient ensuite de choisir les solutions techniques à mettre en œuvre pour favoriser le déplacement : renaturation de berges, pose d'échelles à gibier, écluses à poissons, etc. Les solutions retenues doivent prendre en compte des enjeux supplémentaires : activités économiques (navigation potentielle notamment), gestion des espèces invasives, maintien en eau, fréquentation du site, etc. La dernière phase consiste en la mise en œuvre des mesures. Pour chacune, la personne en charge devra faire la programmation de la maîtrise d'œuvre. Cette dernière nécessite la recherche d'un partenaire technique ainsi que la recherche de financements spécifiques. Il faudra également veiller au bon déroulement de la mission.
Critères d'évaluation : Plusieurs paramètres peuvent être suivis : nombre d'actions de restauration réalisées sur le canal ; longueur cumulée des portions du canal pouvant être considérées comme "perméables".

Opportunités : * De nombreuses études ont déjà été lancées à ce sujet : test d'échelles à gibier, restauration de berges, etc. Cela facilite la mise en œuvre avec des retours sur expérience et des partenaires d'ores et déjà identifiés.	Difficultés : * Définition des secteurs prioritaires d'action * Conciliation des enjeux écologiques, économiques et sociaux
Partenaires techniques potentiels : * Associations ou bureaux d'études naturalistes (Sologne Nature Environnement, Loiret Nature Environnement, ...) * Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans * Conseil Général du Loiret * Voies Navigables de France * Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Partenaires financiers potentiels : * Conseil Général du Loiret * Conseil Régional du Centre * Voies Navigables de France

Budget : Quelques exemples : * Echelle à gibier : 250 € / échelle * Restauration de berges : 250 €/ m linéaire	Échéances : Remise en navigation souhaitée pour 2020 donc aménagements à planifier pour cette échéance
--	--

Exemple de mise en œuvre :

Le canal de la Marne au Rhin a bénéficié de l'installation de dispositifs pour diminuer le taux de mortalité par noyade des espèces animales qui se retrouvent, volontairement ou non, à l'intérieur. Ainsi, des échelles à gibier (Figure 1) ainsi que des radeaux (Figure 2) ont été mis en place. Ils ont vocation à aider la faune tombée dans le canal à en ressortir malgré l'artificialisation des berges.



Figure 1 :
Echelle à gibier
(source : VNF / E. Paris)



Figure 2 : radeau de sauvetage
(source : ONCFS)

En France, de nombreux biefs ont été restaurés pour redonner une dimension naturelle aux berges. Favorisant la biodiversité et permettant une protection de la rive à moindres frais, ces aménagements se développent de plus en plus dans les canaux.



Figure 3 : Projets de revégétalisation : Bief 41 du Canal des Vosges (gauche) et Canal du Midi (droite)

Un rapport de la direction interrégionale du nord-est de Voies Navigables de France sur la certification ISO 140001 "protection et restauration des berges" présente une série de programmes menés sur les canaux du nord-est. Il y est présenté l'avantage économique que représente la protection des berges par le génie végétal par rapport à un traitement classique avec des infrastructures lourdes (pour plus d'information : http://www.sn-nord-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DossierPresse-Bief41-2et3juin06_cle66861f.pdf).

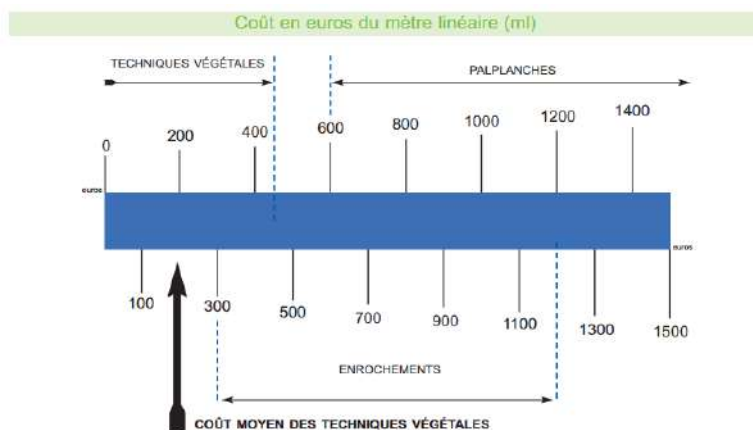


Figure 4 :
Comparaison des coûts de protection de la rive en fonction de la technique utilisée

Axe 2.3 : Assurer la continuité écologique des cours d'eau et milieux humides**P 1****Action 11 :****Préserver et recréer des zones humides**

Porteur de l'action : Association Loiret Nature Environnement	Public visé : Gestionnaires - Grand public
Contexte : Le programme ValMares se termine. Il convient donc d'en faire un bilan et de réfléchir à la façon dont on peut mettre en œuvre un nouveau programme dans sa continuité. En effet, les milieux humides sont des espaces clés pour de nombreuses espèces et assurer leur continuité est donc essentiel à leur survie. Le réseau de mare, dense et riche, a une place importante sur le territoire : il représente un patrimoine naturel, historique et culturel des Pays.	
Description et objectifs : Il s'agit de faire un bilan du programme ValMares et d'établir un nouveau plan d'actions pour la restauration des milieux humides et la continuité des cours d'eau. Le suivi d'une espèce particulière est également proposé pour évaluer le niveau de fonctionnalité de la sous-trame des étangs et mares et offrir un bon outil de communication.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Sous-trame des étangs, mares et milieux humides	

Vocabulaire :
Programme ValMares : Projet " Valoriser et Mobiliser pour l'aménagement et la restauration de l'eau qui sommeille" lancé par l'association Loiret Nature Environnement en 2008 sur le territoire des Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire et Sologne Val Sud. Le projet a ensuite été renouvelé en 2012 - 2013 sur le Pays Loire Beauce. Il vise à améliorer la connaissance sur la biodiversité des mares, sensibiliser le grand public et les scolaires à la préservation de l'environnement et inciter les communes à mieux préserver les mares de leur territoire.
Mise en œuvre de l'action :
Bilan du projet ValMares : Une cartographie des mares qui ont fait l'objet de restauration et/ou de valorisation est à prévoir. Elle permettra d'identifier les secteurs "sous-représentés" dans lesquels des actions pourront être mises en œuvre en priorité. Un bilan de la population sensibilisée au travers des différents ateliers et exposition doit également être réalisé.
Définition du nouveau projet : Dans la continuité des projets précédents, il s'agira de travailler sur deux volets : * la restauration des mares et zones humides du territoire, voire des cours d'eau éventuels qui les alimentent * la sensibilisation de la population à ces milieux Il faudra donc définir un programme de restauration avec recherche de partenaires techniques et financiers potentiels ainsi qu'un programme de sensibilisation de la population. A l'interface entre les deux, le suivi d'une espèce spécifique, assez commune sera mis en œuvre. L'espèce sélectionnée doit être un indicateur efficace et simple de la présence de mares et potentiellement de leur niveau de qualité. Afin que la communication auprès du grand public soit efficace, il est nécessaire que ce soit une espèce facile à repérer.
Communication : Une communication spécifique pourra être montée autour des mares, de leurs intérêts pour les activités humaines et la biodiversité, du programme de restauration en cours et de l'espèce sélectionnée, "symbole" des actions menées en faveur des mares sur le territoire.
Critères d'évaluation : Le suivi de la population de l'espèce sélectionnée pourra être un bon indicateur de la sous-trame des étangs et mares suite aux opérations de réhabilitation menées sur le territoire.

Opportunités : * Le programme ValMares, fort de son succès, s'est déjà vu renouvelé une première fois sur le territoire.	Difficultés : * Hiérarchisation des secteurs dans lesquels il faudra agir * Mobilisation des partenaires pour une troisième édition
Partenaires techniques potentiels : * Association Loiret Nature Environnement * Ecoles et centres de loisirs * Association Mauves Vivantes * SAGE	Partenaires financiers potentiels : * Conseil Régional du Centre * Conseil Général du Loiret * Programme LEADER * Communes et Communautés de communes

Budget : * Chargé de mission et animateur à mobiliser * Matériel nécessaire aux animations * Suivi de l'Alyte accoucheur (terrain et communication) * Actions de restauration * Communication et sensibilisation autour des mares	Échéances : Projet pour trois ans, renouvelables
--	--

Exemple de mise en œuvre :

La Chambre d'Agriculture de l'Indre a édité une brochure sur la restauration et l'entretien des mares. Il présente les différents types de mares que l'on peut rencontrer et donne des préconisations pour la création de mares (Figure 1).

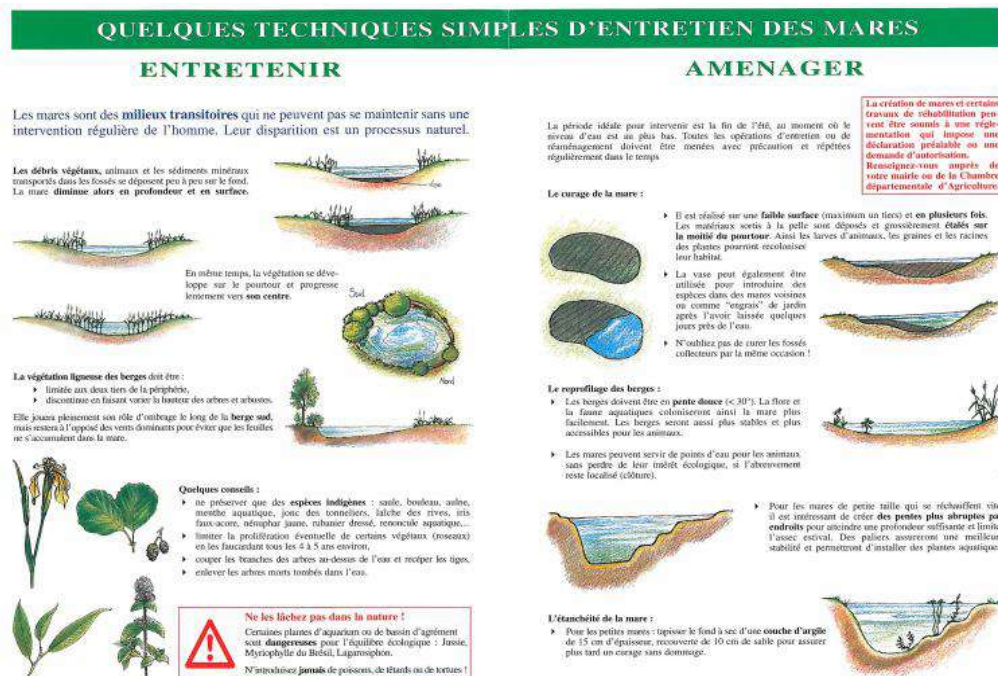


Figure 1 : Extrait de la brochure sur l'aménagement de mares (CA Indre)

Source : http://www.indre.chambagri.fr/fileadmin/cda36/documents/La_chambre_%C3%A0_votre_service/foret_et_paysages/amenager_une_mare.pdf

Le programme POP AMPHIBIEN, protocole de suivi des populations d'amphibien en sites gérés ou non gérés permet d'évaluer les populations et leur évolution dans le temps. Mis en place depuis 2012, il a été décliné dans différentes régions (Limousin, PNR des Pyrénées, etc.). On obtient aujourd'hui les premiers résultats cartographiques réalisés suite à trois passages sur le terrain sur le cycle de reproduction des amphibiens (mars à juin en Champagne-Ardenne).

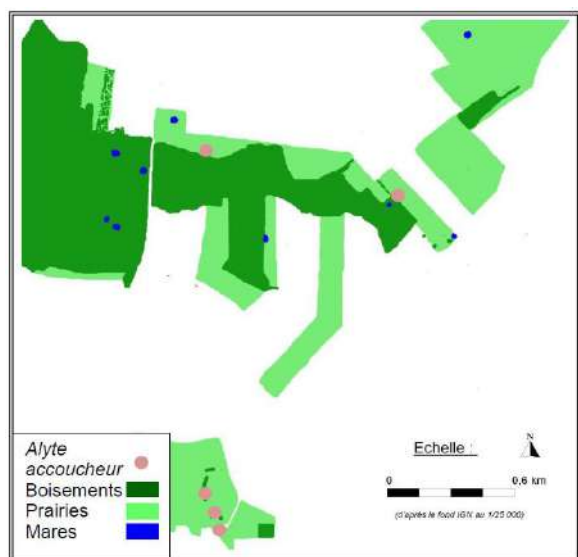


Figure 2 : Alyte accoucheur mâle portant les œufs sur ses pattes arrière. Source : inpn.mnhn.fr

Figure 3 : Cartographie de la présence de l'Alyte accoucheur sur le village de Lévis (10)

Source : <http://www.amphibiens-champagne-ardenne.com/>

Axe 2.4 : Gérer les espèces invasives**P 2****Action 12 :****Définir un programme de gestion des espèces invasives**

Porteur de l'action : Communes - Particuliers - Syndicats - Associations - Communautés de communes	Public visé : Gestionnaires - Grand public
Contexte : Les espèces invasives occasionnent de grands problèmes dans la gestion de l'espace car elles colonisent des territoires aux dépens d'autres espèces qui ne parviennent plus à survivre en leur présence. Il est donc nécessaire d'être particulièrement vigilant à la dispersion de ces espèces. A l'initiative de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil régional du Centre et de la DREAL Centre, un groupe de travail s'est constitué, co-piloté par le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre (Cen Centre) et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), afin de coordonner au niveau régional la lutte contre ces espèces. Par ailleurs, le département du Loiret a signé, le 30 juin, la charte de lutte contre l'introduction de végétaux invasifs.	
Description et objectifs : Il s'agit de mettre en place un programme de gestion qui soit en mesure de diminuer l'impact de ces espèces invasives sur le territoire. Cela passe par la reconnaissance des espèces, la sensibilisation à leurs impacts, la formation aux méthodes d'éradication ainsi que le suivi des aires de répartition.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Toutes les sous-trames	

Vocabulaire :
Espèces invasives ou espèces exotiques envahissantes : Quatre critères indiquent si une plante est invasive : elle est exotique (introduite hors de son aire naturelle) ; naturalisée (se maintient et se disperse sans intervention humaine en s'intégrant durablement dans les milieux) ; proliférante (se multiplie très vite, ne connaît pas de prédateur et résiste aux pollutions) et impactante , les conséquences pouvant être d'ordres écologiques, sanitaires (allergisantes ou brûlures) ou économiques (perturbe les usages récréatifs sur les cours d'eau, diminue les rendements dans les champs, dégrade les constructions, augmente les coûts d'entretien...).
Mise en œuvre de l'action : Cette action nécessite la mise en place d'un programme de gestion qui soit établi en lien et en cohérence avec les actions déjà existantes sur le territoire : le groupe de travail régional, les travaux menés par l'ONCFS ou encore le SAGE du Val-Dhuy-Loiret qui agit également sur cette thématique et conduit un inventaire annuel des espèces invasives aquatiques sur son territoire. Les points essentiels sont : * la reconnaissance des espèces : des formations à la reconnaissance des principales espèces invasives présentes sur le territoire sont indispensables. * les méthodes de lutte : il est nécessaire également de former les gestionnaires ou encore les techniciens des communes à la façon dont on peut lutter contre ces espèces. Une veille sur les tests effectués dans le monde contre certaines espèces peut également être mise en place. * une surveillance des aires de répartition : au niveau des Pays, une cartographie des aires de présence des espèces invasives sur le territoire peut être mise en place. Elle permettra de suivre les zones à haut risque. * la sensibilisation des particuliers : inciter les particuliers à être particulièrement attentifs aux espèces qu'ils implantent dans leur jardin ou qu'ils relâchent dans la nature. Le groupe régional a pour objectif de coordonner l'action à l'échelle du Centre. Il a établi une stratégie de recueil de données et de lutte des espèces invasives, qui permet d'agir efficacement sur des espèces pour laquelle la lutte est encore efficace (Loiret : http://www.cen-centre.org/images/fichiers/files/Groupe-Plantes-invasives/Strategie_45V2014_1.pdf). Ils organisent également, tous les ans à Orléans des formations à la reconnaissance des plantes. Contact : Hélène Gervais du CEN, animatrice de ce groupe, 02 38 77 02 72
Critères d'évaluation : Le suivi des aires de répartition des espèces invasives permettra à la fois de juger de l'efficacité des actions menées et de cibler les secteurs prioritaires pour les actions suivantes.

Opportunités : * Dispositif régional AMBRE qui comporte un volet sur la maîtrise des espèces invasives végétales * La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est un engagement du Grenelle de l'Environnement.	Difficultés : * Manque de connaissances scientifiques sur les méthodes efficaces de lutte * Besoin d'une très grande réactivité
---	--

Partenaires techniques potentiels : * Associations ou bureaux d'études naturalistes * Conseil Régional du Centre * Pays * ONF, ONCFS * Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans * Syndicats de rivière * Fédération des chasseurs * Conservatoire des espaces naturels de la Région Centre * Particuliers	Partenaires financiers potentiels : * Conseil Régional du Centre * Conseil Général du Loiret * Pays * Communes
Budget : * Formation à la reconnaissance des espèces * Mise en place de protocoles de lutte * Suivi de la cartographie au niveau des Pays A titre d'exemple, la réalisation d'un chantier d'arrachage mécanique de la Jussie sur un étang de 1 800 m² et le suivi de celui-ci s'est facturé 5 000 €.	Échéances : A mettre en œuvre dès que possible

Exemple de mise en œuvre :

Cartographie des espèces invasives sur le Grand-Nancy (54)

Afin de mettre en place un dispositif de lutte efficace contre les espèces invasives, le Grand Nancy se dote d'une cartographie des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire du Grand Nancy. Des fiches de reconnaissances des espèces ciblées ont été réalisées et permettent aux agents et au grand public d'identifier les espèces en question (Figure 1).

Le grand public est associé à cette démarche de cartographie et invité à remplir un formulaire en ligne en cas d'observation de certaines plantes.

En parallèle de ce dispositif d'observation sont testés des protocoles de lutte contre les espèces invasives en partenariat avec le service des espaces verts du grand Nancy. Cela vise à tester de nouvelles solutions de gestion.



Figure 1 : fiche descriptive de la Berce du Caucase

Source : Site Internet du Grand Nancy

Nom:
 Prénom:
 Adresse:
 Email:
 Téléphone:

Espèces localisées : (une fiche par espèce)
 Espèce relevée ☐
 Espèce reléguée ☐
 Perruche à collier ☐
 Renouée du Japon ☐
 Ambrosie ☐
 Berce du Caucase ☐
 Buddleia ou Arbre à papillon ☐
 Le Sénéçon du Cap ☐

Localisation sur le territoire du Grand Nancy (le plus précis possible : commune, adresse, lieu-dit, coordonnées GPS)

Date du relevé (jj/mm/aaaa):

Photo1 Choisissez un fichier A.
 Photo2 Choisissez un fichier A.

Connaissez-vous la problématique des
 Espèces Exotiques Envahissantes ?
 Connaissez-vous la problématique des Espèces Exotiques Envahissantes ?
 Oui ☐
 Non ☐

Souhaitez-vous plus d'informations sur la
 problématique ? (Réunion, plaquette,
 formation, colloque)
 Oui ☐
 Non ☐

Figure 2 : formulaire en ligne
Source : Site Internet du Grand Nancy

Axe 3.1 : Concilier nature en ville et infrastructures d'équipement**P 1****Action 13 : Favoriser une gestion écologique des espaces verts (gestion différenciée, zéro-phyto, etc .)**

Porteur de l'action : Pays - Communes - Communautés de communes	Public visé : Gestionnaires - Grand public
Contexte : L'utilisation excessive de produits phytosanitaires ainsi qu'une gestion "à la française" (grands espaces de pelouse tondue, haies régulièrement taillées, etc .) de l'ensemble des espaces verts ne sont pas idéales à l'accueil de la biodiversité en ville. Beaucoup d'espèces végétales ne parviennent plus à s'y reproduire et les animaux ne trouvent plus leurs espaces refuges ou leur nourriture. En milieu urbain, l'accueil de la biodiversité nécessite la diversification des espaces verts afin de préserver des espaces de nature plus "sauvage". Cette diversification, pour être acceptée par tous, doit se faire en fonction des usages des différents espaces de la collectivité. D'un point de vue réglementaire, l'amendement à la Loi Labbé passé dans le courant de l'été 2014 a avancé l'interdiction des produits phytos dans les espaces publics à 2016 au lieu de 2020 tel que prévu initialement.	
Description et objectifs : Il s'agit de promouvoir une gestion des espaces verts qui favorise le retour de la biodiversité en ville et l'acceptation sociale de cette biodiversité.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Toutes les sous-trames	

Vocabulaire : Gestion différenciée : la gestion différenciée est un outil qui invite à ne plus considérer l'espace communal comme un tout, mais au contraire comme un ensemble d'espaces individuels. Chaque espace a sa fréquentation, son but visuel, son usage et donc des moyens humains et techniques propres qui lui sont affectés pour une gestion intégrant l'ensemble de ces paramètres. Zéro-phyto : non utilisation de produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts Lutte biologique : utilisation d'auxiliaires vivants pour lutter contre les ravageurs (la coccinelle contre le puceron par exemple)	
Mise en œuvre de l'action : Cette action passe par plusieurs étapes : * une communication efficace à destination des collectivités , qui seront les premières actrices de l'action, autour des modes de gestion alternatifs des espaces verts. Elle peut se faire sous forme de fiches qui présentent la gestion différenciée, le zéro-phyto etc . et expliquent comment on peut parvenir à changer ses pratiques. Il est important que ces fiches présentent non seulement les moyens techniques permettant de modifier les pratiques de gestion des espaces verts, mais également les avantages et inconvénients liés à ces différentes pratiques. * un accompagnement technique et financier des communes qui adoptent ce type de mesures de gestion. Pour favoriser le changement de pratique, il peut être envisagé de lancer un concours de la ville qui aura la meilleure gestion d'ici 5 ans. * une communication auprès du grand public : elle doit expliquer les mesures choisies et valoriser les bienfaits de la biodiversité dans l'espace urbain. Elle est indispensable à l'acceptation sociale du retour de la nature en ville et peut également orienter les habitants dans la gestion durable de leur jardin. Cette communication peut être accès sur les services rendus par la nature en ville : aspects paysagers, îlots de fraîcheur urbain, épuration de l'eau de pluie, etc .	
Critères d'évaluation : Le suivi de la proportion des espaces verts du territoire gérés de façon "écologique" (gestion différenciée ou zéro-phyto ou autres) permettra de juger du niveau de mise en œuvre de l'action.	

Opportunités : * Les évolutions réglementaires à venir sur l'utilisation des produits phytosanitaires * Une volonté de promouvoir la gestion écologique des espaces.	Difficultés : * Changement de pratiques des agents d'entretien des espaces verts * Investissement dans du matériel spécifique * Acceptation sociale du retour d'une nature plus "sauvage" en ville
Partenaires techniques potentiels : * Associations ou bureaux d'études naturalistes (Sologne Nature Environnement, Loiret Nature Environnement, Plante et cité...) * Observatoire Régional de la Biodiversité * Communes et communautés de communes * CAUE 45	Partenaires financiers potentiels : * Communes et communautés de communes * Région Centre (dispositif AMBRE, Contrat Régional de Pays)

Budget : * Formation des agents d'entretien des espaces verts * Outils de communication à éditer A titre d'exemple, la conception, l'édition et la diffusion d'une plaquette à 1 000 exemplaires coûte environ 3 000 €	Échéances : Communication auprès des communes chaque année. La communication auprès du grand public doit se faire en parallèle des changements de type de gestion.
--	---

Exemple de mise en œuvre :

La ville de Rennes (35)

En 2000, la ville signe la charte de l'environnement dont les objectifs sont de réduire les risques de pollution de l'eau et l'usage des pesticides.

Elle expérimente alors sur certains quartiers des techniques alternatives de désherbage comme les méthodes mécaniques ou thermiques. En 2005, le dispositif est mis en place dans l'ensemble des espaces verts jusqu'aux cimetières en 2011.

Un effort particulier est fait sur l'accompagnement de la transition d'une part auprès des jardiniers qui doivent se réapproprier de nouvelles techniques de travail et d'autre part auprès de la population qui doit apprendre à accepter la végétation dans l'espace urbain.

L'expérience est concluante : la consommation de produits phytosanitaires chute de plus de 92% en 10 ans et depuis 2012 la ville ne consomme plus aucun pesticides.

Pour plus d'informations: Ville de Rennes - Direction des jardins Thabor - Saint-Hélier - Alphonse Guérin 71 RUE DUPONT DES LOGES - 35031 Rennes
02 23 62 19 40 dj@ville-rennes.fr



Figure 1 : Système de désherbage thermique
Source : S Priou

Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages

Loiret Nature Environnement, la FREDON Centre, et les Jardiniers de France se sont regroupés dès janvier 2005 pour élaborer un projet local de réduction des pesticides qui deviendra peu à peu "objectif zéro pesticide dans nos villes et villages" à destination des communes du Loiret.

"Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages" est un programme d'accompagnement des communes qui ne veulent plus utiliser à terme de pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.



Figure 2

Une commune qui s'engage officiellement sur la voie du zéro pesticide en signant la charte "objectif zéro pesticide dans nos villes et villages" (figure 2) peut ainsi bénéficier d'une aide sur les plans technique et de la communication : formation des agents, élaboration d'un plan de réduction des pesticides, actions de communication dirigées vers le grand public pour augmenter l'acceptation des herbes spontanées et valoriser la démarche des communes, etc.

Afin d'aider au mieux les communes dans leur démarche, des outils de communication (expositions, brochures, plaquette, etc.) sont acquis ou réalisés, puis mis à dispositions des collectivités (figure 3).



Figure 3

Axe 3.1 : Concilier nature en ville et infrastructures d'équipement**P 2****Action 14 :****Elaborer une charte de prévention des émissions lumineuses**

Porteur de l'action : Pays - Communes - Communautés de communes	Public visé : Gestionnaires - Entreprises - Grand public
Contexte : La pollution lumineuse est responsable de grandes perturbations sur la biodiversité, particulièrement sur les espèces nocturnes. La présence de plus en plus forte d'éclairage la nuit perturbe le mode de vie des espèces qui pour certaines ne trouvent plus de refuges éloignés de sources lumineuses. Au delà de la perturbation écologique, la pollution lumineuse est également source de gaspillage énergétique.	
Description et objectifs : Cette action vise à prévenir l'excès d'émissions lumineuses. Les communes et les entreprises sont de plus en plus incitées par les pouvoirs publics ou la population à s'engager dans la réduction des émissions lumineuses par la réduction des périodes d'éclairage ou par l'adoption de mesures simples visant à préserver l'espace nocturne.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Toutes les sous-trames	

Vocabulaire : Pollution lumineuse : excès de production de lumière durant la nuit ayant un impact sur la faune, mais également sur la visibilité du ciel nocturne
Mise en œuvre de l'action : Il s'agit d'élaborer une charte simple engageant les signataires à lutter contre la pollution lumineuse ou à réduire les émissions lumineuses. La charte peut, par exemple : * proposer des mesures de restriction d'éclairage en fonction des horaires * inciter à l'adoption d'un éclairage public ayant moins d'impacts sur la faune et la visibilité du ciel : éviter les éclairages vers le haut ou dirigés vers des arbres par exemple * encourager la sensibilisation des particuliers sur la pollution lumineuse Cette charte est à destination des communes, des entreprises et particuliers du territoire. En parallèle, les communes peuvent être incitées à participer au concours des Villes et villages étoilés. Cette charte est aussi l'occasion de sensibiliser le grand public aux enjeux autour du gaspillage énergétique : lumières qui restent allumées dans des pièces vides, appareil en veille, etc .
Critères d'évaluation : Le nombre de signataire de la charte est un indicateur permettant d'évaluer l'impact de cette action.

Opportunités : * Concours des villes et villages étoilés pour lequel la commune de Trinay (Loire Beauce) a reçu quatre étoiles en 2013. Pour plus d'information : http://www.anpcen.fr	Difficultés : * Mobilisation de l'ensemble des acteurs
Partenaires techniques potentiels : * Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) *Associations ou bureaux d'études naturalistes	Partenaires financiers potentiels : * Communes * Entreprises
Budget : Rédaction et diffusion de la Charte Communication sur les enjeux de la Trame Noire Communication sur le concours des Villes et villages étoilés	Échéances : Elaboration de la charte : 2015 Période de mise en œuvre : 2016 - 2020 puis mise à jour de la charte en 2020 en fonction des résultats obtenus

Exemple de mise en œuvre :

La charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes de l'ANPCEN :

Cette charte proposée par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne vise à conjuguer et piloter une action d'"ensemble répondant à plusieurs enjeux :

- * la réduction des nuisances lumineuses,
- * la réduction des consommations énergétiques,
- * la préservation du budget public,
- * la préservation de la santé et de la qualité du sommeil des habitants,
- * la préservation de la biodiversité et des paysages nocturnes,
- * la découvertes des paysages nocturnes par les habitants,
- * la préservation de la capacité à observer le ciel étoilé.

Disponible sur le site internet de l'association, elle a été signée par 199 collectivités (communes, communautés de communes et conseils généraux) et s'accompagne d'un cadran simple d'utilisation permettant à chacun de s'auto-évaluer.

Le concours "Villes et villages étoilés", également porté par l'ANPCEN, permet de valoriser les efforts effectués par une collectivité sur son éclairage.



Figure 1 : Charte de l'ANPCEN signée par le département de l'Allier

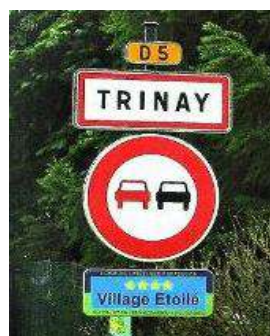


Figure 2 : La commune de Trinay est la seule collectivité du Loiret labellisée "Village étoilé"

Charte Qualité Eclairage Public du Pays Portes de Gascogne (32)

Précédée par une introduction sur la pollution lumineuse, ses causes et ses conséquences et par des préconisations détaillées cette charte a été réalisée en partenariat avec le Syndicat Département d'Energie du Gers, l'ADEME, l'Espace Info Energie du Gers et l'association A Ciel Ouvert. Elle s'adresse à toutes les collectivités, associations ou autres organismes qui souhaitent y adhérer.

La charte est disponible à l'adresse suivante :

http://www.paysportesdegascogne.com/sites/default/files/CHARTER_Eclairage_Public_0.pdf

Pour plus d'informations :

Pays Portes de Gascogne

85 rue Nationale - 32200 GIMONT - 05.62.67.97.10

<http://www.paysportesdegascogne.com>

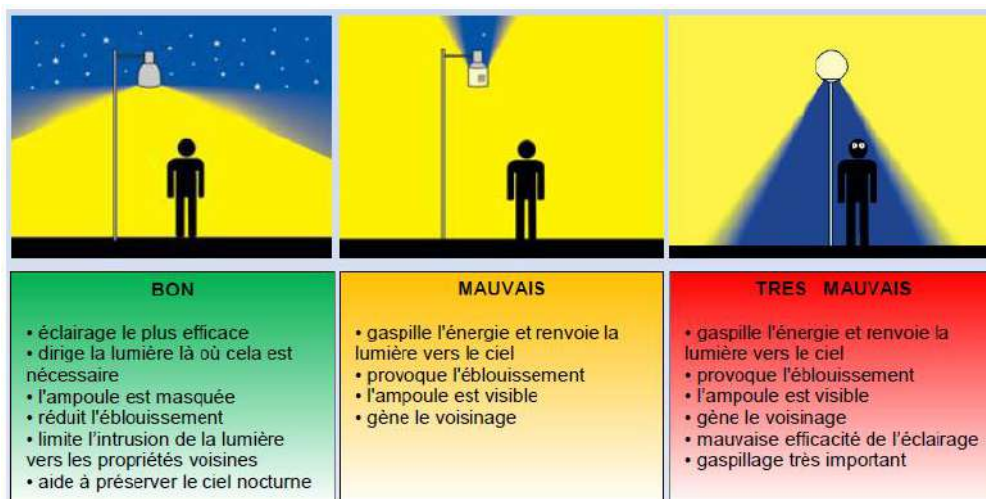


Figure 3 : Extrait de la charte Qualité Eclairage Public du Pays Portes de Gascogne

Axe 3.1 : Concilier nature en ville et infrastructures d'équipement

P o

Action 15 :

Encadrer l'intégration de la Trame Verte et Bleue dans les SCoT et les PLU

Porteur de l'action : Pays	Public visé : Elus - Gestionnaires
Contexte : La Trame Verte et Bleue (TVB) doit être intégrée à plusieurs niveaux dans les documents d'urbanisme : état initial de l'environnement, projet d'aménagement et de développement durable, orientation d'aménagement et de programmation et règlement. Il s'agit d'une obligation réglementaire faisant suite au Grenelle de l'Environnement.	
Description et objectifs : Il s'agit par cette action de s'assurer de la prise en compte de l'étude d'élaboration de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme des Pays et des communes du territoire.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Toutes les sous-trames	

Vocabulaire :

SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) : outil de conception et de mise en œuvre de la planification stratégique à l'échelle intercommunale (bassin de vie ou aire urbaine). Il remplace les schémas directeurs en application de la loi "Solidarité et Renouvellement Urbains" du 13 décembre 2000. Devant prendre en compte les principes du développement durable, il se compose d'une présentation avec diagnostic et évaluation environnementale, d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et d'un document d'orientations et d'objectifs opposable aux PLU et aux opérations d'aménagement.

PLU (Plan Local d'Urbanisme) : le PLU établit à l'échelle de la commune un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles générales d'occupation du sol sur le territoire. Il se compose d'un état Initial de l'environnement, d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), d'un document graphique présentant le zonage de la commune et d'un règlement avec les prescriptions en vigueur.

Mise en œuvre de l'action :

Les SCoT :

La réalisation du volet environnemental du SCoT des Pays est confiée au bureau d'études Biotopie. Néanmoins, les Pays restent responsables du contenu de ce SCoT. Il leur appartient donc de s'assurer de la bonne intégration des résultats du SRCE et de l'étude Trame Verte et Bleue à l'échelle des Pays forêt d'Orléans - Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud. Afin de permettre une bonne intégration des données, les Pays auront pour rôle de fournir l'ensemble des données dont ils disposent : SIG, atlas cartographique, interprétation, orientations du plan d'actions. Ils veilleront à la bonne interprétation des données brutes du SIG qui ne peuvent pas être intégrées en l'état. Les Pays assurent également le contact entre le bureau d'études missionné et les interlocuteurs qui pourraient être sollicités pour les questionnements auxquels les représentants des Pays ne pourraient pas répondre. Une fois le document achevé, la personne en charge du suivi du SCoT devra vérifier l'adéquation entre les résultats de l'étude TVB et les orientations données au SCoT.

Les PLU :

De la même façon que pour les SCoT, les communes doivent avoir un PLU qui intègre les données de l'étude Trame Verte et Bleue. Les Pays auront la charge de s'assurer de la transmission de l'ensemble des données nécessaires et en particulier de l'atlas cartographique, ainsi que du guide sur l'intégration de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme. **Compte-tenu de l'échelle de réalisation de l'étude Trame Verte et Bleue et de celle utilisée pour les PLU, une adaptation locale des résultats cartographiques obtenus dans le cadre de l'étude est absolument nécessaire.** Le rôle des Pays sera d'appuyer techniquement ce besoin réglementaire d'adaptation locale.

Critères d'évaluation :

Il est absolument indispensable que l'ensemble des SCoT et PLU intègrent les résultats et les orientations de l'étude

Opportunités :

* Dans le cadre de l'étude Trame Verte et Bleue, un guide de recommandations qui traite de l'intégration de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme a été rédigé.
* De nombreux autres documents sont disponibles, en particulier sur les sites internet des Pays Loire Beauce, Sologne Val Sud et Forêt d'Orléans Val de Loire.

Difficultés :

* Double compétence nécessaire en environnement et urbanisme

Partenaires techniques potentiels : * Associations ou bureaux d'études naturalistes (Sologne Nature Environnement, Loiret Nature Environnement, ...) * Région Centre * Pays	Partenaires financiers potentiels : * Communes * Pays
Budget : Expertises pour la réalisation des documents	Échéances : A intégrer lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme Obligation de prise en compte pour 2017

Exemple de mise en œuvre :

Le SCoT de l'Angoumois (16), 37 communes (140 000 habitants)

Le Syndicat Mixte de l'Angoumois (SMA) a été spécialement créé pour l'élaboration et la révision du SCoT. A ce titre, il veille à la prise en compte des nouveaux enjeux Trame Verte et Bleue. Ses objectifs sont multiples : compléter l'état initial de l'environnement pour aider à orienter le projet d'aménagement et de développement durable, intégrer les enjeux relatifs à la préservation de la TVB (protection et mise en valeur du patrimoine naturel) et accompagner le maître d'ouvrage dans la mise en cohérence entre les études nationales, régionales et locales portant sur les continuités écologiques. Une étude Trame Verte et Bleue locale a donc été mise en œuvre pour apporter les éléments nécessaires à une meilleure prise en compte de l'environnement dans le SCoT.



Pour plus d'informations : <http://www.scotangoumois.fr/spip.php?article61>

Intégration de la Trame Verte et Bleue dans le PLU de Thégra (46) (500 habitants)

En 2010 la commune de Thégra souhaite se doter d'un PLU. Le parc naturel régional des Causses du Quercy lui propose un accompagnement pour intégrer la Trame Verte et Bleue dans le futur document d'urbanisme, sachant qu'à cette période il n'existe aucune étude sur le sujet et aucune donnée SRCE. Une identification cartographique de la TVB est donc réalisée ainsi que la définition des enjeux y étant attachés. Suite à cela l'étude est intégrée dans le PLU de la façon suivante :

- * Evaluation de l'Etat Initial : définition des mosaïques d'habitats et des corridors écologiques intégrés avec un croisement entre secteurs constructibles et habitats naturels.
- * Projet d'Aménagement et de Développement Durable : intégration de la notion de maîtrise du développement en vue de préserver les territoires agricoles et naturels et les continuités écologiques
- * Document graphique : ajustement des zones constructives en fonction des enjeux écologiques (Figure 1)
- * Règlement : prise de mesure visant à maintenir des corridors fonctionnels (arrachage de haies interdit, préconisation de plantation, etc.)

Pour plus d'informations : http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/fiche_plu_thegrafinale_0.pdf



Figure 1 : zonage de la commune en fonction des enjeux (zones U et AU en rose)

Source :
<http://www.trameverteetbleue.fr>



Axe 3.1 : Concilier nature en ville et infrastructures d'équipement

P 3

Action 16 : Proposer des clauses concernant les impacts sur la biodiversité des nouveaux aménagements à insérer dans les cahiers des charges imposés aux aménageurs

Porteur de l'action : Pays - Communes - Communautés de Communes	Public visé : Entreprises
Contexte : Les projets d'aménagements impactent le territoire et ont généralement un effet négatif sur la biodiversité. Il est cependant indispensable de permettre le développement économique des territoires. Pour limiter les effets négatifs sur les espèces, un certain nombre de mesures plus ou moins simples peuvent être mises en œuvre.	
Description et objectifs : Il s'agit d'établir une liste de clauses qui en fonction des enjeux écologiques et socio-économiques pourront être insérées dans les cahiers des charges signés par les aménageurs.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Toutes les sous-trames	

Vocabulaire : Clause : phrase ou ensemble de phrases contenues dans le texte d'un acte juridique (tel qu'un contrat ou un règlement administratif) où sont définis les droits et les obligations des personnes concernées par cet acte.
Mise en œuvre de l'action : Une liste de clauses est établie pour le territoire des Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud. Elle est communiquée aux communes et communautés de communes qui décident ensuite l'intégration des clauses en fonction des projets prévus. Ces clauses peuvent, par exemple, porter sur : * une gestion verte des chantiers : réduction des nuisances lors des travaux * le non emploi de matériaux dangereux pour la biodiversité : grande surface vitrée qui provoque une forte mortalité chez les oiseaux notamment, substances toxiques, ... * l'intégration de nichoirs ou d'abris au sein des constructions * l'éclairage des bâtiments * l'intégration des espaces verts et la gestion associée * l'installation de clôtures perméables à la petite faune * etc .
Critères d'évaluation : Il est intéressant de suivre le nombre de cahier des charges incluant des clauses en faveur de la biodiversité. Ce suivi peut être accompagné d'une analyse des retours d'expérience permettant d'actualiser la liste des clauses proposées.

Opportunités : * Volonté de retour de la biodiversité en ville	Difficultés : * Mobilisation des élus * Compétence en maîtrise d'œuvre des rédacteurs
Partenaires techniques potentiels : * Associations ou bureaux d'études naturalistes (Sologne Nature Environnement, Loiret Nature Environnement, ...)	Partenaires financiers potentiels : * Pays * Communes
Budget : Elaboration de la liste de clauses et diffusion Aucun surcout pour l'intégration dans les offres	Échéances : Elaboration en 2016 Période test de 2 ans renouvelables avec éventuel ajustement de la liste

Exemple de mise en œuvre :

Le plan biodiversité d'Orléans (45)

Dans le cadre de la mise en place de l'Agenda 21 de l'Agglo, il est question d'introduire une clause de préservation de la biodiversité dans tous les nouveaux projets d'aménagement sur le territoire.



Figure 1 : Nid à hirondelle de fenêtre sous une gouttière

Source : <http://www.lpo-boutique.com>



Figure 2 : Passage pour la petite faune dans les clôtures. Dispositif mis au point par l'agence Rhizome

Source : <http://jne-asso.org/blogjne/?p=20431>

Le label BiodiverCity©

A l'heure actuelle, une partie des projets immobiliers est évaluée et valorisée suivant les certifications environnementales internationales (ex. : HQE© - Haute Qualité Environnementale). Ces certifications ont commencé à intégrer la question de la biodiversité dans les projets immobiliers mais sans faire l'objet d'une évaluation approfondie. Le nouveau label BiodiverCity© répond à la nécessité d'évaluations dédiées à la biodiversité.



Ce label a été lancé par le CIBI (Conseil International Biodiversité et Immobilier) en décembre 2013.

5 projets pilotes sont d'ors et déjà concernés par le label : le 55 rue d'Amsterdam, projet de rénovation tertiaire (Gecina), le nouveau siège de Veolia Environnement à Aubervilliers (Icade), la cité musicale de l'Ile Seguin (Tempo Ile-Seguin et ses partenaires), le Hub Bolloré Logistics de Roissy, projet logistique et tertiaire (Bolloré Logistics) et Challenger, projet de rénovation tertiaire (Bouygues Construction).

Le label BiodiverCity© s'adresse aux acteurs de l'immobilier : aménageurs, investisseurs, architectes, promoteurs et gestionnaires d'immeubles. Il vise à intégrer dans l'acte de construire un nouveau rapport avec la nature, la végétation et le vivant.

Plus d'informations dans le guide descriptif du label :

http://www.nature-en-ville.com/sites/default/files/fichier_ressources/guide_descriptif.pdf

Axe 3.2 : Assurer le suivi de la Trame Verte et Bleue sur le territoire**P o****Action 17 : Définir et créer un groupe de mise en œuvre et de suivi du plan d'actions de la Trame Verte et Bleue sur le territoire.**

Porteur de l'action : Pays	Public visé : Gestionnaires
Contexte : La mise en œuvre du programme d'actions se doit d'être suivie afin de permettre un accompagnement dans la réalisation des actions ainsi que l'organisation du retour sur expériences. Il est pour cela nécessaire qu'un groupe de suivi soit mis en place.	
Description et objectifs : Le groupe de suivi et de mise en œuvre du plan d'actions a vocation à assurer la bonne réalisation du plan d'actions. Il est le relais entre les différentes parties prenantes des actions et assure la communication autour des actions mises en place ainsi que la synthèse des retours sur expérience.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Toutes les sous-trames	

Vocabulaire :
Mise en œuvre de l'action : En amont du plan d'actions, il convient de définir un groupe de mise en œuvre et de suivi de ce plan d'actions. Ce groupe aura la charge de s'assurer de la réalisation et du suivi des actions à l'échelle des Pays Loire Beauce, Sologne Val Sud et Forêt d'Orléans Val de Loire. Il pourra se réunir tous les 3-4 mois la première année pour le lancement de la majorité des actions puis 1 à 2 fois par an les années suivantes. Le groupe sera constitué d'un référent par Pays, d'un représentant des structures porteuses d'actions spécifiques ainsi que de référents des partenaires techniques et financiers. Dans la mesure du possible, il semble plus simple que les participants de ce groupe soient issus du Comité de Pilotage de l'étude TVB. A tour de rôle, les Pays auront à charge la préparation et l'animation des réunions du groupe de suivi. Ce groupe aura un pouvoir de validation aux différentes étapes clés de la mise en œuvre du plan d'actions.
Critères d'évaluation : Le suivi du nombre de réunions et du nombre de présents permettra de juger de l'efficacité de l'action.

Opportunités : * Action indispensable à la mise en œuvre du plan d'actions	Difficultés : * Mobilisation des acteurs * Diversité des compétences nécessaires au vue de la diversité des actions
Partenaires techniques potentiels : * Porteurs des actions	Partenaires financiers potentiels : * Pays * Conseil Régional du Centre
Budget : Organisation d'1 à 4 réunions par an selon les années	Échéances : Préalable indispensable à la mise en œuvre des actions

Axe 3.2 : Assurer le suivi de la Trame Verte et Bleue sur le territoire**P o****Action 18 :****Mettre en place des indicateurs de suivi de la Trame Verte et Bleue sur le territoire**

Porteur de l'action : Pays	Public visé : Gestionnaires
Contexte : Afin de suivre l'impact et l'engouement que suscitent les actions mises en œuvre, il convient de disposer d'indicateurs définis pour chaque action et pour l'ensemble du plan d'actions.	
Description et objectifs : Les indicateurs de suivis permettent de suivre l'évolution de la Trame Verte et Bleue sur le territoire ainsi que son appropriation par la population. Ils sont nécessaires pour permettre une réorientation éventuelle des actions ou leur prolongement.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Toutes les sous-trames	

Vocabulaire :
Mise en œuvre de l'action : Pour chaque action, il est nécessaire de définir un ou plusieurs indicateur(s) de suivi des actions. Par exemple : * le nombre d'animaux qui empruntent ce passage à faune * le nombre de personnes sensibilisées à ce sujet * etc. Ces indicateurs pourront être définis sur la base des "critères d'évaluation" de chacune des actions. Il est également recommandé de définir quelques indicateurs généraux (ex. : nombre d'actions du plan mises en œuvre) permettant d'apporter une vue d'ensemble du plan d'actions. La saisie et le suivi des indicateurs se feront au sein d'une base de données commune aux trois Pays et spécialement dédiée avec une mise à jour régulière en fonction de l'avancement du plan d'actions. Le groupe de suivi du plan d'actions (cf. action 19) aura en charge l'actualisation de la base de données. Les données ainsi renseignées pourront servir de support pour la communication. Critères d'évaluation : La fréquence d'actualisation de la base de données permettra de suivre la mise en œuvre de cette action.

Opportunités : * Il est indispensable pour assurer une bonne mise en œuvre du plan d'actions de disposer d'un tel outil * Il y a un réel besoin sur le territoire de partage des expériences entreprises	Difficultés : * Suivi de l'ensemble des actions dans le temps
Partenaires techniques potentiels : * Pays * Porteurs d'actions	Partenaires financiers potentiels : * Conseil Régional du Centre * Département du Loiret * Pays
Budget : Mise en place d'une base de données communes aux trois Pays concernés par le plan d'actions	Échéances : Préalable indispensable à la mise en œuvre des actions

Axe 4 : Communiquer et sensibiliser les acteurs aux enjeux de la biodiversité**P 2**
Action 19 : Aménager des "Équipements Pédagogiques de la Biodiversité" pour une mise en valeur de la biodiversité et des comportements à adopter par les usagers

Porteur de l'action : Pays - Communes - EPCI - Associations - Ecoles - Syndicats	Public visé : Gestionnaires - Grand public
Contexte : La prise en compte de la biodiversité par l'ensemble des acteurs du territoire passe par la sensibilisation de ces derniers aux enjeux de la biodiversité. Il est donc nécessaire de proposer des équipements qui favorisent la sensibilisation.	
Description et objectifs : Il s'agit de mettre en place des équipements pédagogiques qui seront utilisés pour la sensibilisation du grand public, afin d'informer le public et de lui faire découvrir des espèces et des milieux.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Toutes les sous-trames	

Vocabulaire : Équipement Pédagogique de la Biodiversité : équipements pouvant prendre différentes formes et qui visent à éduquer ou sensibiliser le public ou les scolaires. Il peut s'agir de sentiers pédagogiques ponctués par la présence de panneaux de sensibilisation à la biodiversité, de matériel pour des projets pédagogiques proposés aux écoles (ex. : mallette pédagogique), de points d'observation de la biodiversité en forêt ou dans les jardins, etc. Quelque soit la forme de cet équipement, celui-ci est accompagné d'un ou plusieurs panneaux (ou autres supports) explicatifs sur la Trame Verte et Bleue, les espèces, la biodiversité, ses enjeux, les écosystèmes et leurs usages, les services rendus par les milieux naturels, les pratiques et modes de gestion mis en œuvre (gestion différenciée, zéro-phyto) ou encore le comportement à adopter par les usagers (par rapport aux déchets ou aux espèces invasives par exemple).
Mise en œuvre de l'action : En premier lieu, il faut dresser un état des lieux des équipements existants ainsi que des besoins en équipements pédagogiques. Cet état des lieux permettra d'identifier : * Les équipements fonctionnels * Les équipements ayant besoin d'être restaurés/ rénovés * Les équipements n'ayant actuellement pas de fonction de sensibilisation à la biodiversité mais qui seraient propices à un tel usage * Les sites et secteurs favorables (fréquentation, importance écologique, autres) à la création d'un nouvel équipement Il s'agira ensuite de hiérarchiser et prioriser les besoins et les aménagements prévus sur ces équipements et de lancer les travaux de création et de rénovation des équipements. Ces travaux peuvent correspondre à de "réels" travaux (ex. : création d'une zone humide pédagogique) ou à la création de matériels et supports tels que des panneaux, des mallettes pédagogiques à destination des scolaires, des guides ou encore des plaquettes. Une fois les équipements aménagés, il sera important de communiquer autour de leur mise en place : auprès du corps enseignants pour les équipements pédagogiques scolaires et auprès de la population (journaux locaux) pour les équipements touristiques, etc.
Critères d'évaluation : Le nombre d'équipements fonctionnels pour la sensibilisation et l'éducation à la biodiversité permet de caractériser le niveau d'avancement de l'action.

Opportunités : * Mallette pédagogique mise en place sur la Sologne et forêt d'Orléans * Tissu associatif proposant différents types d'action de sensibilisation à la biodiversité et à l'environnement	Difficultés : * Diversité des équipements pouvant être mis en place * Rentabilité des équipements
Partenaires techniques potentiels : * Associations ou bureaux d'études naturalistes (Sologne Nature Environnement, Loiret Nature Environnement, ...) * Région Centre * Observatoire Régional de la Biodiversité * ONF * Ecoles	Partenaires financiers potentiels : * Communes * Pays * Conseil Régional du Centre
Budget : Très variable selon les équipements.	Échéances : Etat des lieux et priorisation des équipements à aménager : 2015 - 2016

Exemple de mise en œuvre :

Le Verger pédagogique de Grande Synthe (59)

Ce verger est constitué d'une grande collection d'arbres fruitiers qui permettent aux éco-guides présents de faire découvrir des fruits que l'on ne connaît plus aujourd'hui

Le centre d'éducation à l'environnement de Grande Synthe (59)

Créé dans les années 1970, il s'attache à proposer des visites thématiques pour faire découvrir la nature aux habitants. Le programme des animations étant modulables, il permet de toucher un large public.



Figure 1 : Le verger pédagogique de Grande Synthe



Figure 2 : Centre d'éducation à l'environnement de Grande Synthe

Axe 4 : Communiquer et sensibiliser les acteurs aux enjeux de la biodiversité**P 1****Action 20 : Encourager les animations et les actions de sensibilisation autour de la biodiversité pour les acteurs du territoire (grand public, scolaire, élus, ...)**

Porteur de l'action : Pays - Communes - Communautés de communes - Associations - Ecoles - Syndicats	Public visé : Gestionnaires - Grand public
Contexte : La prise en compte de la biodiversité par l'ensemble des acteurs du territoire passe par la sensibilisation de ces derniers aux enjeux de la biodiversité.	
Description et objectifs : Les enjeux autour de la biodiversité et de la Trame Verte et Bleue sont divers et leur appréhension peut se faire à différents niveaux. Il faut donc viser une communication adaptée à chaque public.	
Sous-trame(s) concernée(s) : Toutes les sous-trames	

Vocabulaire :
Mise en œuvre de l'action : Il faut recenser les besoins en termes de sensibilisation des différents acteurs du territoire. Par exemple : * élus : implication réglementaire de la TVB et développement du territoire * scolaires : découverte de la biodiversité et du patrimoine naturel de leur environnement * grand public : connaissances de la biodiversité et comment agir en tant que particulier ? * agriculteurs : interaction entre pratiques et biodiversité, services rendus Il faut ensuite coordonner les actions et organiser le soutien. Celui-ci peut être technique, matériel ou financier.
Critères d'évaluation : L'implication des Pays pourra être jugée via le nombre d'actions de sensibilisation soutenues, que ce soit sur des aspects techniques, matériels ou financiers.

Opportunités : * Action à l'interface avec beaucoup d'autres actions du plan d'actions	Difficultés : * Diversité des actions pouvant être mises en place * Cohérence entre ces différentes actions
Partenaires techniques potentiels : * Associations ou bureaux d'études naturalistes (Sologne Nature Environnement, Loiret Nature Environnement, ...) * Association Hommes et Territoires * Région Centre * Observatoire Régional de la Biodiversité * ONF * Ecoles	Partenaires financiers potentiels : * Communes * Pays * Conseil Régional du Centre * Associations * Conseil Général du Loiret
Budget : Une personne en charge de la coordination	Échéances : En accompagnement du plan d'actions

Exemple de mise en œuvre :

Collège Claude Mathy à Luxeuil-les-Bains (70), 8 000 habitants

Le collège Claude Mathy a remporté en 2012 le 2ème prix du concours national "Recrée la biodiversité près de chez toi". Le projet réalisé et présenté comprend différents éléments qui ont permis aux enfants de mieux appréhender et comprendre ce qu'est la biodiversité :

- Un jardin potager biologique contenant des arbustes fruitiers, des légumes, des plantes aromatiques, des plantes mellifères et une jachère fleurie. Des capucines et des œillets d'inde ont été mêlés aux légumes, eux-mêmes semés de façon à respecter les interactions entre les différentes espèces. Les fraisiers et les arbustes ont été paillés afin de maintenir une humidité à leur pied et ainsi gérer au mieux leurs besoins en eau.

- Un composteur : les élèves ont mis en place un bac de récupération des déchets organiques et informé leurs camarades de la mise en place de ce composteur en passant à chaque table lors d'un repas de midi.

- Un gîte ou "hôtel" à insectes a été aménagé à côté de jardin

Pour plus d'informations :

<http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article3787>

<http://college-mathy.com/>



Figure 1 : Les collégiens travaillent à leur jardin potager



Figure 2 : L'hôtel à insectes créé au collège Claude Mathy

PRESENTATION DU PLAN D' ACTIONS

Trame Verte et Bleue

Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud



Annexe 2 : Fiches de la boîte à outils « Communication »

Outil 1 : Communiquer sur les résultats de l'étude auprès des élus du territoire		
Priorité : 1	Porteur : Pays	Public visé : Elus du territoire
Description : Il s'agit de présenter aux élus les résultats de l'étude Trame Verte et Bleue et la manière de la prendre en compte dans la planification sur leur territoire : traduction dans les documents d'urbanisme, action à mettre en œuvre au niveau des communes.		
Supports de communication : Diffusion des rapports, de la présentation du plan d'actions et du guide de recommandation produits pendant l'étude pour l'élaboration de la Trame Verte et Bleue auprès des collectivités territoriales. Informers de la disponibilité des référents des Pays pour l'étude pour échanger autour des enjeux et des actions à mettre en œuvre avec les représentants des collectivités si cela est nécessaire dans un courrier adressé en même temps que les livrables.		
Échéances : Diffusion des livrables et information sur la disponibilité des référents : dès la fin de l'étude Echanges pour la mise en œuvre du plan d'actions : en fonction des besoins		

Outil 2 : Assurer la prise en main des résultats de l'étude Trame Verte et Bleue par les nouvelles équipes des collectivités territoriales		
Priorité : 2	Porteur : Pays	Public visé : Elus du territoire
Description : L'arrivée de nouveaux représentants des collectivités territoriales suites aux périodes électorales ne doit pas modifier la compréhension des enjeux de la Trame Verte et Bleue et la réalisation cohérente du programme d'actions. Il convient donc de sensibiliser les nouveaux élus pour permettre une bonne appropriation des enjeux relatifs à la Trame Verte et Bleue et du plan d'actions.		
Supports de communication : Organisation d'une conférence de présentation des enjeux et objectifs de la Trame Verte Bleue par Pays. Rappel sur l'existence des documents produits durant l'étude par un courrier adressé aux élus. Synthèse sur l'avancement du plan d'actions par Pays : actions mises en œuvre et à mettre en œuvre, contacts par actions, rôle de la collectivité.		
Échéances : Rappel sur l'existence des livrables et synthèse de l'avancement du plan d'actions par Pays : lors des Comités Syndicaux de septembre - octobre Conférence de présentation des enjeux et objectifs de la Trame Verte et Bleue : dès 2014		

Outil 3 : Mettre en avant les initiatives des collectivités en faveur de la Trame Verte et Bleue et de la biodiversité		
Priorité : 2	Porteur : Pays - Presse locale	Public visé : Elus du territoire - Grand public
Description : Il s'agit de valoriser les engagements et réalisations des collectivités en faveur de la biodiversité qui font partie du plan d'actions ou y sont complémentaires.		
Supports de communication : Reportages vidéo ou articles de presse qui présentent de façon pédagogique et accessible à tous les engagements et réalisations. Mise en place d'une base de données techniques sur les initiatives avec renseignements sur les objectifs, les partenaires techniques et financiers associés, les difficultés rencontrées. Cette base sera rendue accessible à l'ensemble des représentants des collectivités. La création de cette base sera signalée aux collectivités par courrier et elles seront invitées à signaler toute initiative qui irait dans ce sens. Diffusion des réalisations sur internet (site des pays, des porteurs de projet, ...)		
Échéances : Information de la création de la base de données dès sa création Actualisation de la base : au fur et à mesure des actions mises en place Un article dans la presse locale au lancement de l'initiative. Un article ou un reportage vidéo pédagogique diffusé dans la presse locale pour montrer les effets ou la participation de la population à l'initiative.		

Outil 4 : Communiquer sur les résultats de l'étude auprès de la population		
Priorité : 1	Porteur : Pays - Presse locale	Public visé : Grand public
Description : La présentation pédagogique de la Trame Verte et Bleue, ses enjeux et ses objectifs ainsi que le programme d'actions seront communiqués à la population.		
Supports de communication : Publication spéciale dans la presse locale d'un article illustré qui présente la raison de l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue sur le territoire, les cartographies des corridors ainsi que les objectifs du programme d'actions. Création d'une fiche de synthèse accessible au grand public et mise en ligne sur les sites des Pays. L'information pourra également être diffusée via les bulletins municipaux.		
Échéances : A mettre en place dès la fin de l'étude		

Outil 5 : Informer la population du lancement d'une nouvelle action		
Priorité : 2	Porteur : Porteur d'action - Presse locale - Pays	Public visé : Grand public
Description : Afin de tenir la population informée de l'avancée du plan d'action, il est nécessaire de lui faire part du lancement des nouvelles actions sur le territoire. Cela est également l'occasion de réexpliquer des enjeux de la Trame Verte et Bleue.		
Supports de communication : Article pédagogique dans la presse locale qui présente l'action qui va être mise en œuvre et qui rappelle les objectifs par rapport à la Trame Verte et Bleue et à la biodiversité de cette action. L'article est illustré et accessible à tout public. Article spécifique sur le ou les sites internet des Pays concernés par l'action.		
Échéances : Au fur et à mesure du lancement des actions		

Outil 6 : Informer la population sur l'aboutissement d'une action		
Priorité : 1	Porteur : Porteur d'action - Presse locale - Pays	Public visé : Grand public
Description : Pour faciliter l'appropriation des aménagements mis en place suite au plan d'actions et informer la population sur les résultats du plan d'actions, il est important de signaler que de nouvelles mesures ont été mises en place ou que de nouveaux équipements sont ouverts au public.		
Supports de communication : Article pédagogique dans la presse locale qui présente l'action mise en œuvre et ses résultats en particulier par rapport aux enjeux de la Trame Verte et Bleue. L'article est illustré et accessible à tout public. Reportage vidéo pour présenter les structures que la population peut faire vivre (chemin forestier, observatoire de la biodiversité, exposition pédagogique) Article spécifique sur le ou les sites internet des Pays concernés par l'action.		
Échéances : Au fur et à mesure de l'avancée des actions		

Outil 7 : Impliquer la population dans la protection de la biodiversité		
Priorité : 2	Porteur : Partenaires techniques - Presse locale	Public visé : Grand public
Description : Il s'agit d'informer la population des moyens qu'elle a pour agir en faveur de la biodiversité : * aménagement et gestion des jardins * participation aux sciences collaboratives * <i>etc.</i>		
Supports de communication : Articles de presse sur les dispositifs existants et les partenaires potentiels Ces articles gagneront probablement en pertinence s'ils sont ciblés par type de public : agriculteurs, scolaires et parents d'élèves, gestionnaires, <i>etc.</i> Cette distinction par type de public permet d'adapter le discours. Ainsi, l'article pourra être plus technique et complexe lorsqu'il s'adresse aux agriculteurs qui connaissent le sujet. Quelque soit le public visé, il est important de ne pas porter atteinte à une des activités du territoire via ces communications. Les activités agricoles sont parfois trop simplement et à tort considérées comme destructrices de la biodiversité dans des supports prévus pour les scolaires.		
Échéances : Un article mensuel pendant un an		

Outil 8 : Faire un bilan annuel de l'avancée du plan d'actions		
Priorité : 1	Porteur : Comités de suivi de la Trame Verte et Bleue	Public visé : Porteurs d'action - Partenaires principaux
Description : Afin de permettre à l'ensemble des acteurs impliqués de savoir comment évolue la mise en œuvre du plan d'actions, il convient d'en dresser un bilan annuel.		
Supports de communication : Document de synthèse qui reprend le plan d'actions et établit pour chaque action son état d'avancement, les évolutions de partenariats techniques et financiers, les résultats obtenus et qui fixe les objectifs de l'année à venir. Il est diffusé aux porteurs d'actions et partenaires principaux.		
Échéances : Un document de synthèse en fin d'année		

Outil 9 : Valoriser les partenaires du plan d'actions		
Priorité : 2	Porteur : Comités de suivi de la Trame Verte et Bleue	Public visé : Porteurs d'action - Partenaires principaux - Elus
Description : Il s'agit de présenter les actions en cours et les partenaires mobilisés ainsi que la façon dont est organisée la mise en œuvre de l'action. Cela a vocation à faire mieux connaître les acteurs de la Trame Verte et Bleue et éventuellement faire émerger de nouveaux partenariats pour aller au-delà du programme d'actions.		
Supports de communication : Document de synthèse qui présente les partenaires et la répartition des tâches pour la mise en œuvre de l'action.		
Échéances : Un document par action en cours de mise en œuvre de l'action.		

Outil 10 : Mettre en place un annuaire des partenaires du programme d'actions		
Priorité : 1	Porteur : Comités de suivi de la Trame Verte et Bleue	Public visé : Elus
Description : Il s'agit de créer un document qui permettent de recenser et de décrire les compétences des partenaires du programme d'action. Ce document sera accessible aux porteurs d'actions et aux élus. Il a pour but de faciliter la mise en relation entre élus et partenaires pour aller au-delà du programme d'actions.		
Supports de communication : Annuaire avec pour chaque partenaire une personne relais sur le sujet Trame Verte et Bleue, les compétences spécifiques du partenaires et son périmètre d'intervention.		
Échéances : Annuaire à mettre en place dès les premières actions et à compléter au fur et à mesure de l'avancée du plan d'actions.		

PRESENTATION DU PLAN D'ACTIONS

Trame Verte et Bleue

Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud



Document réalisé dans le cadre de l'étude « Elaboration d'une cartographie Trame Verte et Bleue et d'un programme opérationnel d'actions sur les Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud »

Date de réalisation : Septembre 2014

Auteurs :

Émilie FAURE (SAFEGE), Laure FREMEAUX (SAFEGE)

Relecteurs :

Odile AUCLAIR (Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire), Gaëlle BAJEUX TREGUER (Pays Loire Beauce), Yvan BOZEC (Pays Sologne Val Sud) et Mickaël PAUT (Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire)



Syndicat Mixte du Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire

2 avenue du Général de Gaulle
45150 JARDEAU
Téléphone : 02 38 46 84 40
www.loire-et-foret.com



Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud

Domaine du Ciran
45240 Menestreau-en-Villette
Téléphone : 02 38 49 19 49
www.pays-sologne-valsud.fr



Pays Loire Beauce

2 rue du Docteur Henri Michel
45130 Meung sur Loire
Téléphone : 02 38 46 01 70
www.paysloirebeauce.fr



SIEGE SOCIAL

PARC DE L'ILE - 15/27 RUE DU PORT
92022 NANTERRE CEDEX

DIRECTION DELEGUEE OUEST

AGENCE D'ORLÉANS
20 RUE ANDRE DESSAUX
45400 FLEURY-LES-AUBRAIS



INSTITUT D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE

16 RUE DE GRADOUX
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE